



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Conférence de mai 2009

Un réseau dense pour la formation professionnelle

Mercredi 3 juin 2009

Kursaal, Berne

Un réseau dense pour la formation professionnelle

Mesdames, Messieurs,

La loi sur la formation professionnelle institue le principe du partenariat entre l'économie, les cantons et la Confédération. Les solutions élaborées de concert et adaptées aux besoins les plus divers constituent une base solide assurant le bon fonctionnement de la formation professionnelle.

La collaboration n'est pas seulement de mise entre partenaires de la formation professionnelle. Celle-ci est de plus en plus souvent confrontée à des défis nécessitant la mise au point de solutions inédites. La mise en réseau avec de nouveaux partenaires constitue une chance à saisir, le savoir et les expériences issus d'autres domaines soutenant la poursuite du développement de la formation professionnelle.

La Conférence de mai, reportée cette année au 3 juin en raison des Championnats du monde de hockey sur glace, sera l'occasion d'examiner les nouveaux champs de collaboration en perspective et de recenser les réseaux déjà mis en place avec d'autres domaines. Des exposés et des débats contradictoires se tiendront en plénum. Divers ateliers informeront également les participants sur des projets d'actualité. Comme les années précédentes, la Conférence de mai offrira aux uns et aux autres la possibilité de nouer de nouveaux contacts.

Me réjouissant de vous saluer durant cette rencontre traditionnelle de la formation professionnelle, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.



Ursula Renold
Directrice

Programme

09 h 00 – 09 h 30	Café de bienvenue
09 h 30 – 09 h 35	Allocution de bienvenue
09 h 35 – 10 h 00	Un réseau dense pour la formation professionnelle ❖ Ursula Renold, directrice de l'OFFT
10 h 00 – 10 h 30	La formation professionnelle, un investissement sûr? ❖ Prof. Beat Kappeler, chercheur en sciences sociales et expert économique
10 h 30 – 11 h 50	„e-hoof“ – moyens d'enseignement interactifs pour futurs vétérinaires et maréchaux-ferrants ❖ Andreas Furgler, responsable du centre de formation de l'USM, Aarberg ❖ Dr vét. Michael Weishaupt, hôpital universitaire Zurich ❖ Sigfried Dauner, maître maréchal-ferrant avec diplôme fédéral, centre de formation de l'USM, Aarberg
10 h 50 – 11 h 20	Pause
11 h 20 – 12 h 20	La formation professionnelle suisse: comment un système synonyme de succès affronte-t-il les défis de demain? ❖ Rudolf Strahm, expert de la formation professionnelle et publiciste ❖ Josiane Aubert, conseillère nationale socialiste ❖ Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers ❖ Hans Zbinden, président de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
12 h 20 – 12 h 40	Mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle: bilan intermédiaire et perspectives ❖ Serge Imboden, vice-directeur OFFT, chef du centre de prestations Formation professionnelle
12 h 45 – 13 h 45	Buffet
14 h 00 – 15 h 00	Discussions en atelier I
15 h 15 – 16 h 15	Discussions en atelier II
16 h 15	Clôture de la journée

Renseignements pratiques

Lieu

Kursaal Berne (www.kursaal-bern.ch)

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. La ligne de tram 9 (direction « Guisanplatz ») passe par la gare et vous dépose directement devant le Kursaal (arrêt « Kursaal »).

Discussions en atelier

Les ateliers ont lieu deux fois. Chaque participant peut s'inscrire à deux ateliers.

Le nombre de places est limité. Veuillez donc mentionner sur l'inscription vos thèmes préférés par ordre de priorité. Nous essaierons de prendre en considération vos souhaits dans la mesure du possible.

À l'entrée du Kursaal, nous vous indiquerons à quels ateliers vous pourrez participer.

Infothèque

Profitez de l'occasion pour déposer de la documentation (brochures, papillons, etc.). De la place est aussi prévue pour des panneaux d'affichage. Merci de prendre contact préalablement avec nous à ce sujet.

Traduction

Une traduction de l'allemand vers le français et du français vers l'allemand est prévue.

Cela ne vaut toutefois pas pour les ateliers. En ce qui concerne les travaux en groupes, des groupes linguistiques seront formés en fonction des participants.

Buffet

Des boissons et des fruits sont à votre disposition durant la pause. En cas de beau temps, le buffet sera servi sur la terrasse.

Inscription

En ligne : www.bbt.admin.ch **d'ici au lundi 25 mai 2009 au plus tard** (les inscriptions sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée). Vous recevrez une confirmation de participation par mail après le délai d'inscription. Nous nous réservons le droit de facturer 80 francs en cas d'annulation sans raison valable.

Contact

Patricia Pfister

OFFT, Secrétariat du secteur Questions de fond et politique

Effingerstr. 27

3003 Berne

Tél. 031 322 57 17

patricia.pfister@bbt.admin.ch
www.bbt.admin.ch/conference



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Conférence de mai 2009

Ateliers

État des lieux de la formation professionnelle initiale de 2 ans: présentation des résultats

Depuis 2005, plus de vingt ordonnances sur la formation professionnelle initiale de 2 ans sont entrées en vigueur et vingt autres suivront d'ici à 2013. Sur mandat de l'OFFT, la «Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik» (HfH) et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) ont procédé à un état des lieux. Les résultats et les champs d'action servent de base à une évaluation à grande échelle.

Michel Fior, OFFT, responsable de projets du secteur Formation professionnelle initiale

Marlise Kammermann et Bettina Hübscher, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik HfH, Zurich

Ursula Scharnhorst, IFFP Zollikofen, responsable de la recherche et du développement

Réformes des professions: collaboration interdisciplinaire et coopération en matière de savoir

L'Union suisse du métal (USM) présente deux exemples de collaboration réussie: dans les professions axées sur les techniques agricoles, la collaboration entre les trois lieux de formation a été renforcée et la profession traditionnelle de maréchal-ferrant a été dynamisée grâce à la coopération en matière de savoir entre la branche et la haute école.

Andreas Furgler et Paul Andrist, USM

Kurt Affolter, OFFT, responsable de projets du secteur Formation professionnelle initiale

Intégration des jeunes dans la formation professionnelle

L'optimisation de l'intégration des jeunes rencontrant des difficultés scolaires, sociales et linguistiques dans le système de formation professionnelle doit être poursuivie. La problématique actuelle de l'intégration et les stratégies envisageables seront discutées à partir d'exemples concrets tirés de plusieurs projets soutenus par l'OFFT.

Jérôme Hügli, OFFT, responsable de projets du secteur Promotion de projets et développement

Validation des acquis: aspects pratiques des travaux de développement

La validation des acquis est déjà introduite dans différents cantons et professions. Durant l'atelier, les organisations du monde du travail décriront leurs premiers pas dans les nouvelles procédures et leurs expériences dans des projets pilotes, notamment lors de l'élaboration des profils de qualification et de l'évaluation des dossiers.

Susanna Mühlethaler, OFFT, responsable de projets du secteur Promotion de projets et développement

Marcelle Laureau, Expert «Assistant/Assistante socio-éducatif», Genève

Theresia Kohler, Viscom, formation professionnelle

Qualification complémentaire pour les enseignants des écoles professionnelles

La nouvelle loi sur la formation professionnelle fixe diverses exigences en matière de qualification professionnelle pour les enseignants des écoles professionnelles. La Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) et l'OFFT abordent quelques questions en suspens concernant un projet. L'IFFP soutient divers projets partiels sur le plan opérationnel. Durant l'atelier, des informations seront transmises sur l'avancement des travaux et une présentation de divers projets partiels aura lieu.

Stefan Burri, BBT, responsable de projets du secteur Questions de fond et politique

Jean-Daniel Zufferey, CSFP, secrétaire

Passeport carrière en ligne (*Online-Karrierepass*) pour la branche de la menuiserie

Le nouveau site internet «*karrierepass.ch*» sera introduit dans un premier temps (première année d'apprentissage à l'automne 2009) uniquement en Suisse alémanique. Cet outil Internet servira à recueillir et à structurer tant les compétences que les justificatifs à tous les niveaux de formation dans la branche de la menuiserie. Il permettra aussi de prendre en considération les expériences extraprofessionnelles. La traduction des textes normatifs dans plusieurs langues telle qu'elle est planifiée dans le projet «*Online-Karrierepass*» («Passeport carrière en ligne») contribuera à conférer une grande mobilité aux travailleurs de la branche.

Romain Rosset, Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten (VSSM), responsable du secteur Formation professionnelle

Michael Bill et Fabienne Rosset, collaborateurs au projet

Arrêts prématurés de formation professionnelle initiale

Cette contribution présentera les grandes lignes d'une recherche qualitative menée dans le canton de Vaud entre 2006 et 2009. Cette recherche visait à mieux comprendre les processus qui amènent à un arrêt de formation du point de vue des jeunes concerné-e-s. Les résultats montrent notamment qu'un même arrêt peut être rattaché à plusieurs raisons. Il résulte également que le décrochage peut parfois prendre différentes significations, suivant la situation spécifique de chaque jeune. De manière transversale, cette contribution illustrera un certain nombre de liens pouvant exister entre arrêts de formation et questionnements d'ordre identitaire.

Romaine Schnyder, IFFP Lausanne, responsable de la recherche et du développement

Nadia Lamamra et Jonas Masdonati, IFFP Lausanne, responsables de projet

Résultats du congrès sur la recherche

Le Congrès international et interdisciplinaire sur la recherche en formation professionnelle organisé par l'IFFP Zollikofen du 25 au 27 mars 2009 a été l'occasion de présenter et de discuter des projets et des résultats de recherche récents. Il a donné un aperçu de la recherche actuelle en formation professionnelle suisse. L'atelier fournira une vue d'ensemble des questions et des thèmes fondamentaux traités lors de ce congrès.

Dalia Schipper, IFFP Zollikofen, directrice

Jürg Schweri, IFFP Zollikofen, responsable des études en économie de l'éducation

Modularisation dans la formation professionnelle supérieure

Un quart des examens professionnels fédéraux sont modularisés: les candidats doivent produire toute une série d'attestations de compétences avant d'être admis à ces examens. L'atelier évoquera les conditions liées à l'introduction de ce modèle et les modalités pratiques de mise en œuvre. Divers organes d'examen partageront leurs expériences en la matière.

Patrick Leu, OFFT, responsable suppléant du secteur Formation professionnelle supérieure

Nicole Aeby-Egger et Monique Grossrieder, OFFT, responsables de projets du secteur Formation professionnelle supérieure

Masterplan Formation professionnelle supérieure

Le groupe de travail «Masterplan Formation professionnelle supérieure» a mis en place les bases du nouvel accord intercantonal sur le financement de la formation professionnelle supérieure. L'atelier présentera les principaux résultats et les prochaines étapes.

Serge Imboden, vice-directeur de l'OFFT, responsable de la formation professionnelle

Martin Stalder, OFFT, responsable du secteur Formation professionnelle supérieure

Manfred Zbinden, OFFT, responsable de projets «Masterplans Formation professionnelle»

Évolution de la formation professionnelle sur le plan international: chance ou risque?

L'évolution sur le plan international a un impact durable sur le système de formation suisse, notre pays participant à divers projets et études internationaux, dont le VET-LSA, le processus de Copenhague et la *OECD-Review* (revue mise sur pied par l'OCDE). L'objectif de cette collaboration internationale est de recueillir des enseignements nouveaux sur notre propre système de formation et de mieux positionner la formation professionnelle suisse sur le plan international.

Franziska Schwarz, OFFT, vice-directrice, responsable du centre de prestations Relations internationales

Claudia Zahner Rossier, OFFT, responsable de projets du secteur Pilotage de la formation et monitoring de projets

Découverte et désamorçage précoces des problèmes liés au processus d'apprentissage

La résolution des problèmes des jeunes en formation est complexe et ardue. Les cartes d'évaluation de la situation permettent de visualiser le contexte de sorte que même des problèmes enfouis profondément peuvent être mis en évidence rapidement et avec tact. Du coup, les tensions peuvent être désamorcées et l'ambiance demeurer constructive. Après une brève introduction, la méthode est illustrée à l'aide de trois exemples: a) la qualification comme source de (dé)motivation (Huber & Suhner), b) les difficultés entre personnes en formation et formateurs (m-real), c) les problèmes d'absentéisme.

Katharina Walser, Consilart GmbH (anc. m-real), (fabrique de papier Biberist)

Thomas Braun, iam, chef de recherche

Des entreprises formatrices favorables au sport de performance à l'origine du succès dans le sport et le travail: présentation du projet

Mener de front une formation professionnelle initiale et une activité dans un sport de performance implique beaucoup de flexibilité et d'engagement de la part des entreprises formatrices et des personnes en formation. En été 2009, Swiss Olympic lancera le projet «Des entreprises formatrices favorables au sport de performance».

Karin Rauber, Swiss Olympic, responsable Sport de performance et École/Formation

Qualité des cours interentreprises

De concert avec les organisations du monde du travail, la CSFP a développé un instrument d'évaluation de la qualité des cours interentreprises. En lien avec l'art. 8 de la loi sur la formation professionnelle, il doit servir à détecter le potentiel d'optimisation et à améliorer la formation de façon progressive.

Jean-Daniel Zufferey, CSFP, secrétaire

Roland Hohl, CIFC, directeur

Grégoire Evéquo, OFPC, directeur général

Déroulement des discussions en atelier:

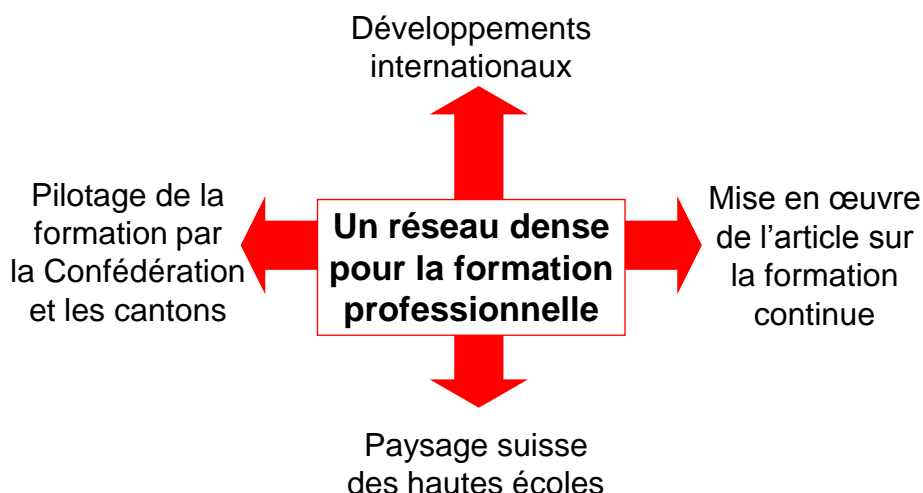
- En introduction à chaque atelier un exposé présentera l'état d'avancement du projet, ses particularités et ses développements futurs.
- Puis il sera possible de poser des questions et de discuter ensemble.
- Toutes les discussions en atelier auront lieu deux fois chacune.

Conférence de mai 2009

Rétrospective et perspectives d'avenir Un réseau dense pour la formation professionnelle

Ursula Renold, directrice de l'OFFT

Défis à relever par la formation professionnelle au cours des dix prochaines années



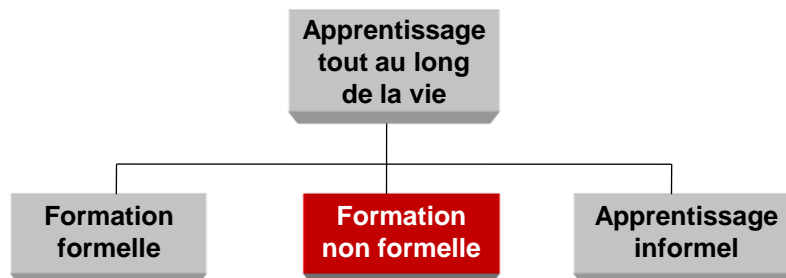
🇨🇭 Politique de la Suisse en matière de formation continue

- Le 30 janvier 2008, le Conseil fédéral a débattu de la **note de discussion**.
- Un cadre favorable et des **conditions uniformes en matière de compétitivité** doivent être créés à l'échelle fédérale.
- Le Conseil fédéral a pris connaissance du **rapport sur la formation continue le 25 mars 2009** ; il souhaite que des examens approfondis soient effectués d'ici fin 2009.

🇨🇭 Formation continue dans le système éducatif suisse - Positionnement et liens

Délimitation de l'objet :

➡ **La formation continue en tant qu'apprentissage non formel**





Paysage des hautes écoles

- Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)
- Le projet de loi et le message sont sur le point d'être transmis au parlement

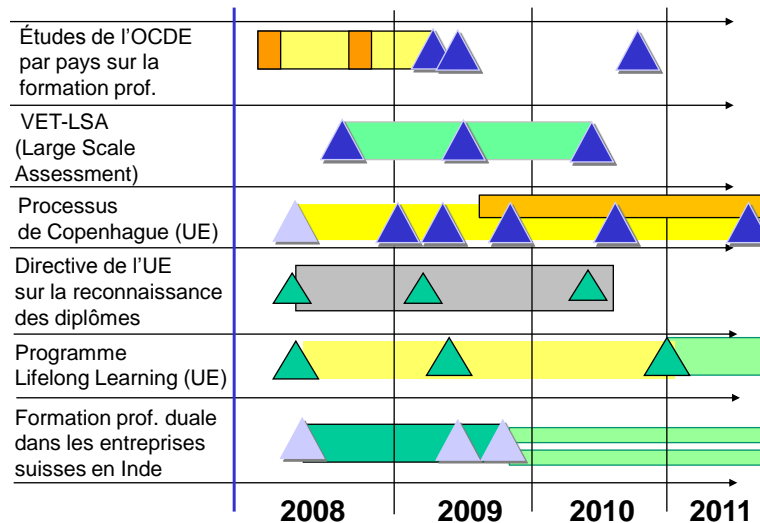
Répercussions de la LAHE sur la formation professionnelle :

- Profil des hautes écoles spécialisées
- Harmonisation avec la formation professionnelle supérieure
- Prise en compte des besoins du marché du travail

Pilotage de la formation par la Confédération et les cantons

- **PISA 2009 et 2012**
Étude approfondie sur l'enseignement des sciences naturelles → besoins relatifs au MNT
- **Monitorage de la formation**
Rapport 2010 sur l'éducation en Suisse
- **Serveur suisse de l'éducation**
Plate-forme pour l'ensemble du système éducatif suisse

🇨🇭 Formation professionnelle Relations internationales

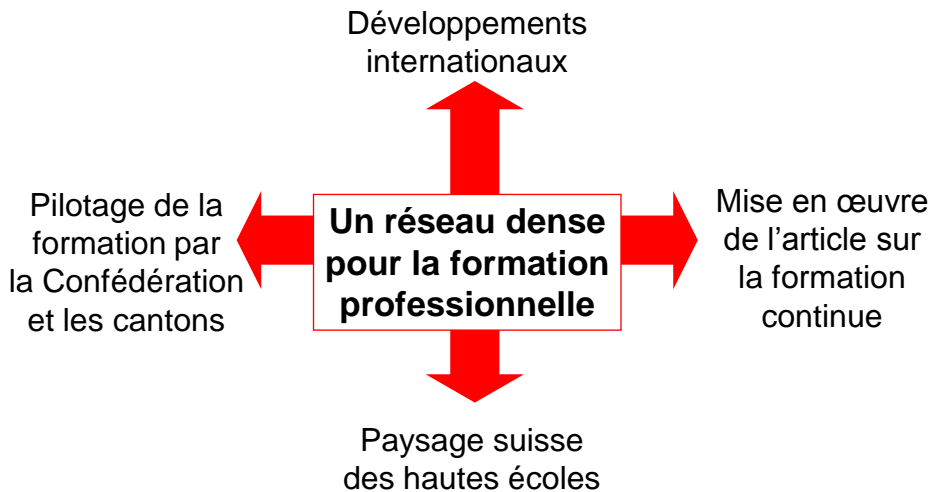


🇨🇭 Formation professionnelle Relations internationales

Conclusions tirées des enquêtes de l'OCDE

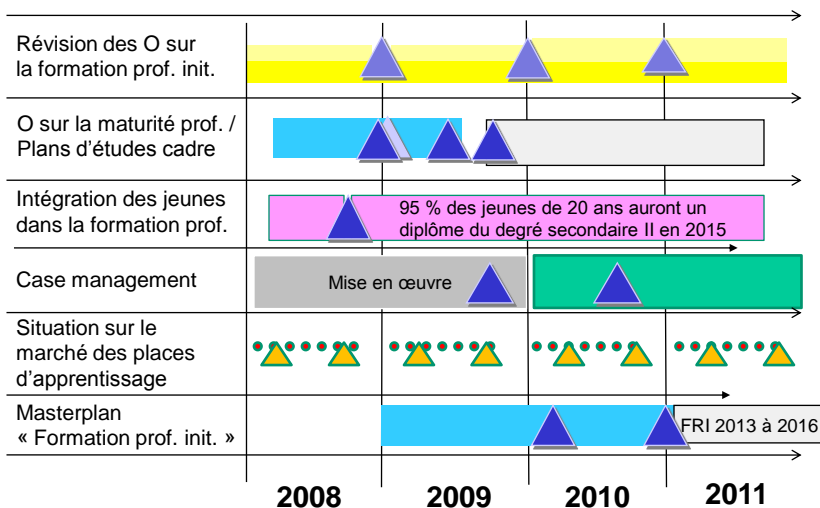
- Facteurs clés pour un système de formation suisse fort :
 - orientation vers le marché du travail
 - bonne collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle
- Recherche en formation professionnelle et innovations de bas en haut (*bottom-up*) pour un pilotage du système de formation basé sur des faits
- Concentration sur le maintien et l'encouragement actif des forces du système de formation

❖ Défis à relever par la formation professionnelle au cours des dix prochaines années



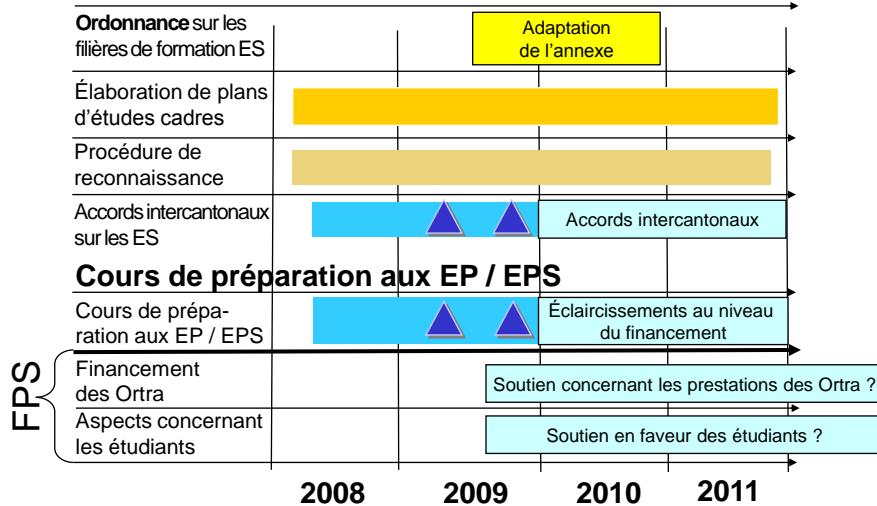
❖ Mise en œuvre de la LFPr (1/4)

Formation professionnelle initiale



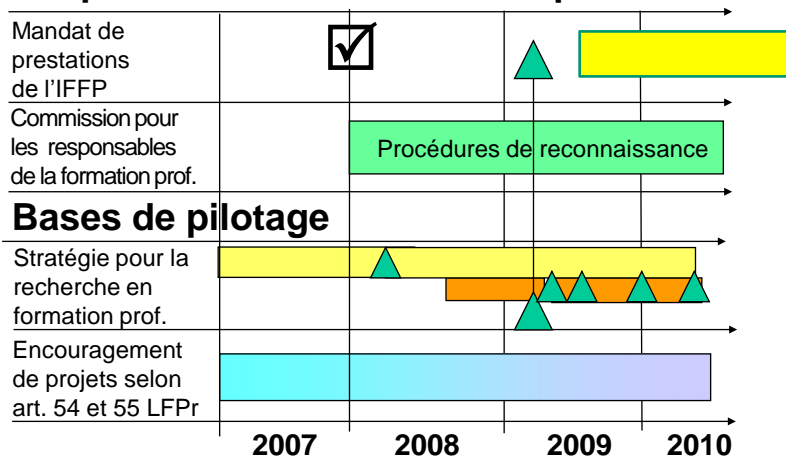
Mise en œuvre de la LFPPr (2/4) **Formation professionnelle supérieure**

Filières de formation des écoles supérieures



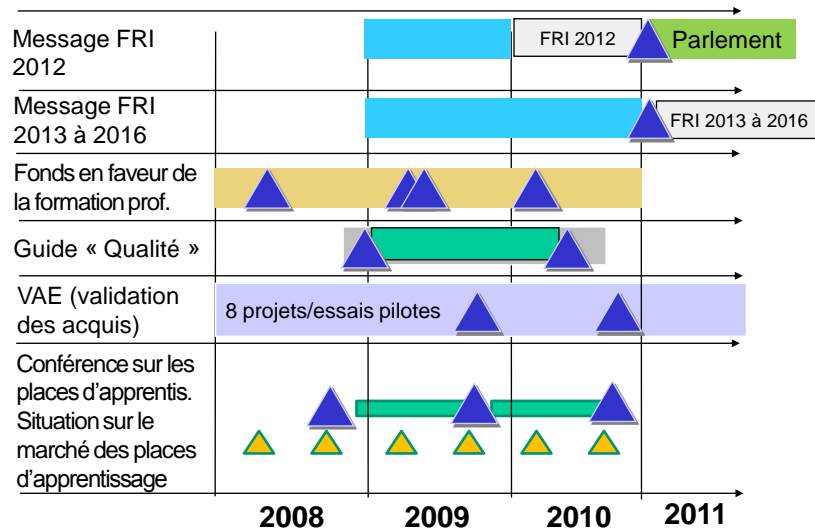
Mise en œuvre de la LFPPr (3/4) **Formation professionnelle en général**

Responsables de la formation professionnelle



🇨🇭 Mise en œuvre de la LFP (4/4)

Formation professionnelle en général



**MERCI de votre
engagement en faveur
de notre formation
professionnelle !**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Mise en œuvre de la LFP: bilan intermédiaire et perspectives

Conférence de mai 2009

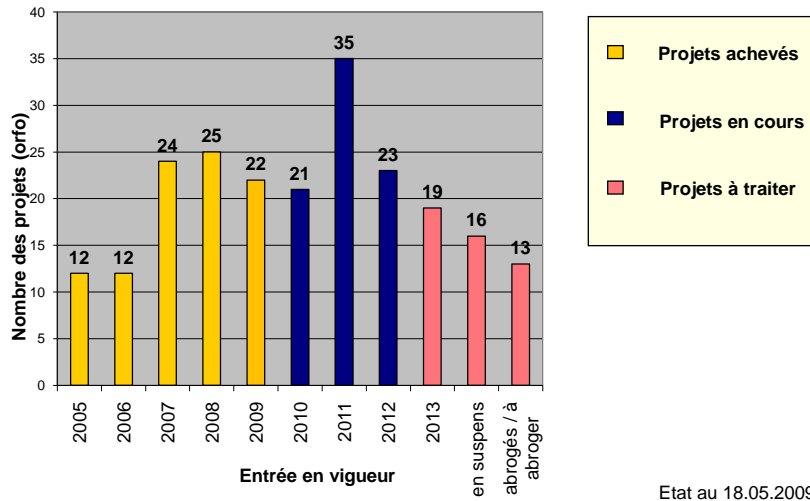
Serge Imboden, vice-directeur de l'OFFT,
Responsable de la formation professionnelle



Thèmes

- Formation professionnelle initiale
- Formation professionnelle supérieure
- Projets divers

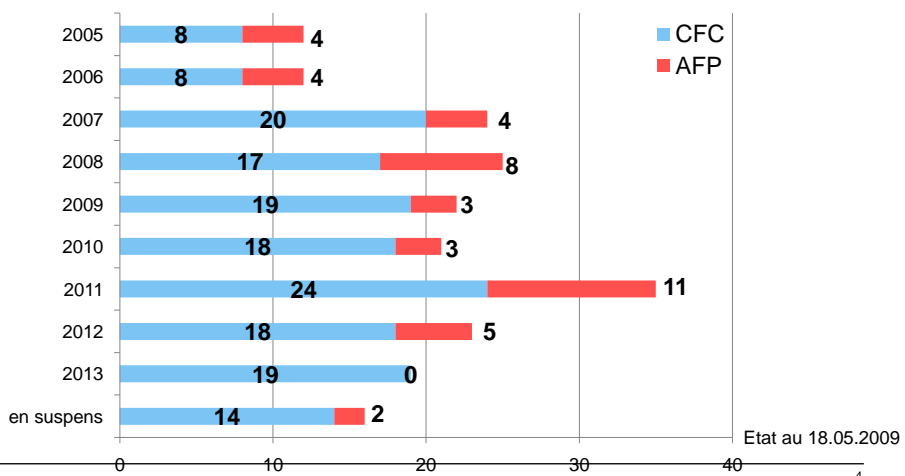
Masterplan Formation professionnelle initiale 1/2



3

Masterplan Formation professionnelle initiale 2/2

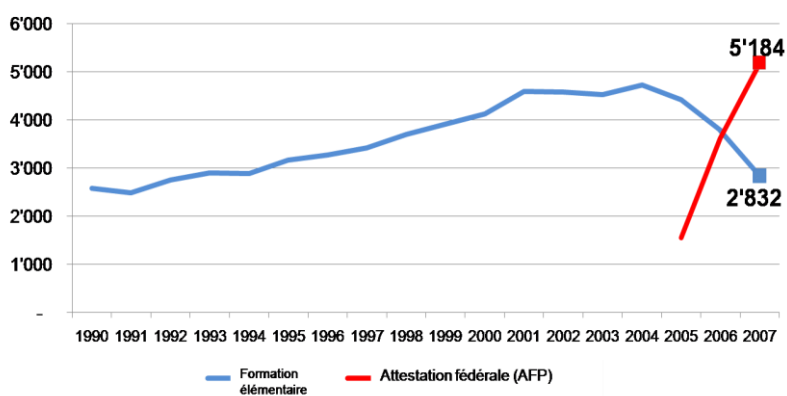
Nombre CFC/AFP selon année d'entrée en vigueur



4

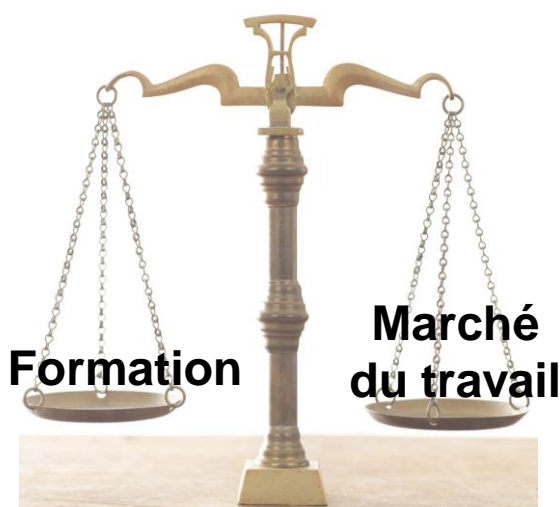
Evolution des formations professionnelles initiales de deux ans

Etat des contrats de formation (1990 - 2007)
Formation élémentaire et attestation fédérale



5

Possibilités et limites de la formation professionnelle



6

Révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle

- Consensus atteints
 - Objectifs (art. 3): aptitude professionnelle et capacité à étudier
 - Distinction entre la profession apprise et les domaines d'études des hautes écoles spécialisées (et non selon le niveau)
 - Travail interdisciplinaire dans tous les domaines
- Prochaines étapes
 - Entrée en vigueur par le Conseil fédéral
 - Elaboration du plan d'études cadre et des programmes d'enseignement des écoles
 - Lancement de la formation en 2014

7

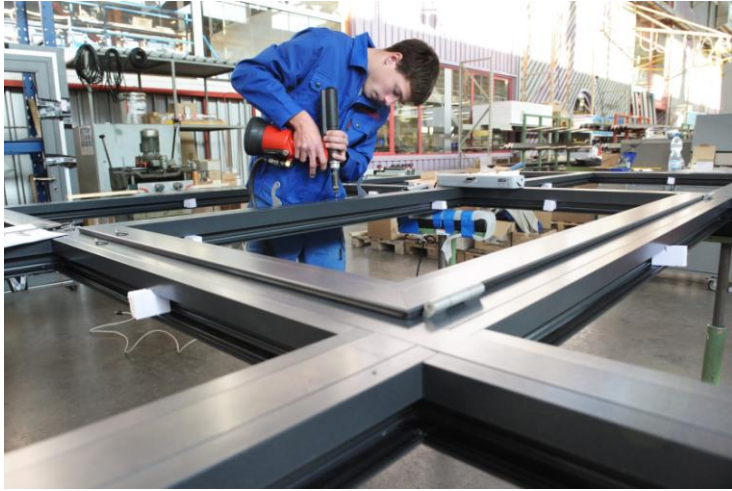


Thèmes

- Formation professionnelle initiale
- **Formation professionnelle supérieure**
- Projets divers

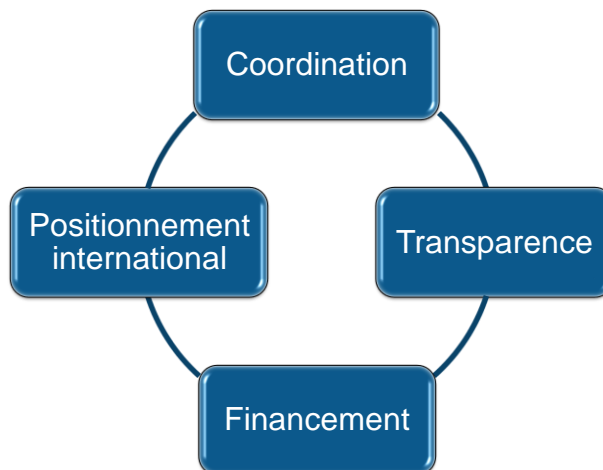
8

Avenir de la formation professionnelle supérieure



9

Problématiques de la formation professionnelle supérieure



10



Situation actuelle

- Prise de position de la CDIP concernant le rapport sur le Masterplan Formation professionnelle supérieure.
- Enquête pilote dans le cadre du calcul des coûts 2008
 - ➔ meilleure base de données: que financent les pouvoirs publics et à quelle hauteur?
- Principe: maintenir le statu quo jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle réglementation.
- Service spécifique chargé de résoudre les situations problématiques.

11



Thèmes

- Formation professionnelle initiale
- Formation professionnelle supérieure
- Projets divers

12



Domaines d'évaluation 2009

- Procédures de qualification pour la formation professionnelle initiale
- Formations professionnelles initiales de deux ans
- Marketing des places d'apprentissage
- Case management «Formation professionnelle»

13



Mise en œuvre de l'art. 8 LFPr: «Vivre la qualité»

- Art. 8 LFPr et art. 3 OFPr: La Confédération doit...
 - encourager le développement de la qualité dans la formation professionnelle,
 - établir des normes de qualité, et
 - en surveiller le respect.
- Elaboration en cours d'un guide visant la pérennisation de la qualité dans la formation professionnelle.

14

Fonds en faveur de la formation professionnelle (art. 60 LFPr)

- Instrument permettant de répartir entre toutes les entreprises d'une même branche les prestations d'intérêt public fournies par une association professionnelle dans le domaine de la formation professionnelle
- 17 fonds déclarés obligatoires
- Feed-back dans l'ensemble positif
- Il y a des problèmes lorsque les associations ne parviennent pas à trouver une solution entre elles.
- Un groupe d'experts doit réfléchir à des améliorations dans les domaines suivants: information, transparence dans l'utilisation des ressources financières, système des contributions et problèmes de délimitation.

15



Qualification du corps enseignant

Lead	Connaissances spécialisées	Pédagogie professionnelle
OFFT avec IFFP/CSFP	Bilan des besoins en qualification complémentaire dans les cantons	
CDIP/CSFP	Service de soutien pour les questions de qualification complémentaire	
CDIP/CSFP	Recommandation pour les exigences posées au corps enseignant MP	
OFFT		Qualification complémentaire formelle
OFFT		Validation

16

 **La formation professionnelle,
un investissement sûr**



eHoof – Interaktives Lehrmittel Huf: Anatomie, Beschlag und Erkrankungen

eHoof Team – C. Amport, J. Auer, B. Bächli, R. Bertolla, R. Blumer, F. Buchner, S. Dauner, A. Furgler, A. Fürst, H. Geyer, A. Gyax, M. Haab, B. Häberli, C. Hinterhofer, A. Hug, C. Invernizzi, E. Isenbügel, P. Jeggli, M. Kummer, S. Latif, C. Lischer, N. Lüthi, M. Mathys, B. Musterle, S. Ohlerth, J. Peter, M. Räber, U. Teuscher, M. Vögeli, B. Wampfler, M. Weishaupt, U. Wenger, B. Wichert, U. Würsch, D. Zwissler

Initianten:

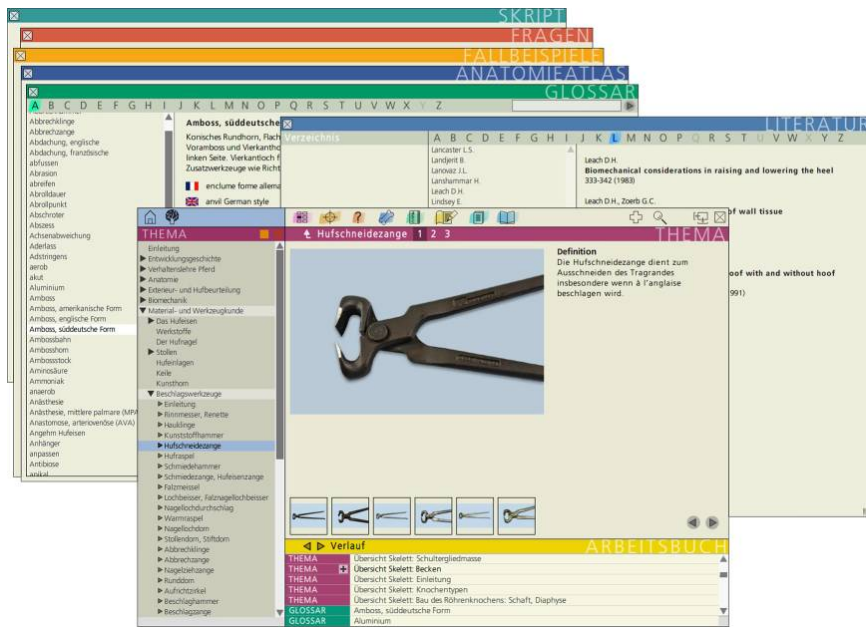
Departement für Pferde, Vetsuisse-Fakultät Universität Zürich, Direktor: Prof. Dr. J. Auer
Schweizerische Metall-Union, Direktor G. Saladin

Die Wissenskooperation in Form eines gemeinsamen Lehrmittels ist eine der bedeutendsten Möglichkeiten eine qualitätsorientierte und respektvolle Zusammenarbeit zwischen zwei Berufsgruppen zu fördern. Im Rahmen der Bildungsreform in der Tierärzte- (Vetsuisse) und Hufschmiedeausbildung hat man sich in der Schweiz für eine solche Partnerschaft entschieden.

eHoof ist ein interaktives, multimediales Lehrmittel und richtet sich primär an Studierende der Veterinärmedizin und an Hufschmiedelehrlinge. *eHoof* soll aber auch in der Weiterbildung der Tierärzte und Hufschmiede (lifelong learning) Verwendung finden, weshalb es als Referenz- und Nachschlagewerk konzipiert ist.

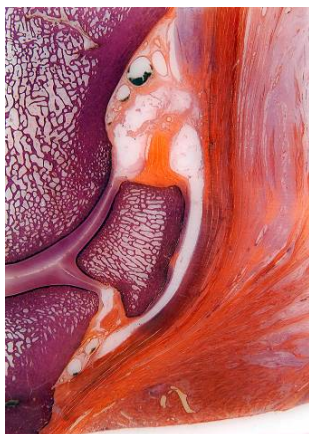
Die im März 2009 veröffentlichte erste deutsche Version von *eHoof* beinhaltet 84 Kapitel und deckt folgende Wissensbereiche ab:

- Anatomie und Biomechanik des Hufes und der distalen Gliedmasse
- Exterieur und Hufbeurteilung
- Material und Werkzeugkunde
- Fertigungstechnik
- Hufbeschlagstechnik des Normalbeschlags
- Korrekturbeschlag
- Hufspezifische Lahmheitsuntersuchung inklusive bildgebende Diagnostik
- Fehlerhafte Hufformen
- Erkrankung des Hufes

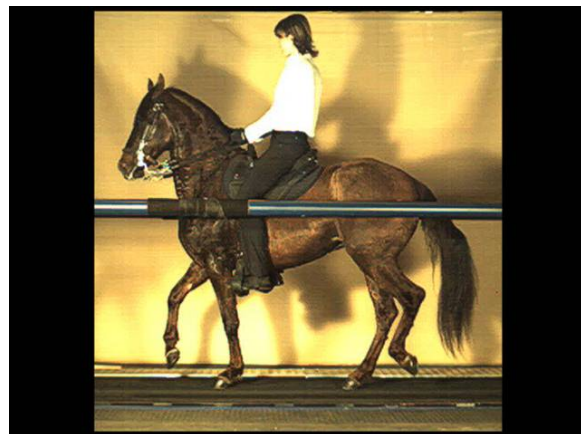


Die Inhalte wurden von einem 30-köpfigen Autorenteam bestehend aus Tierärzten und Hufschmieden erarbeitet.

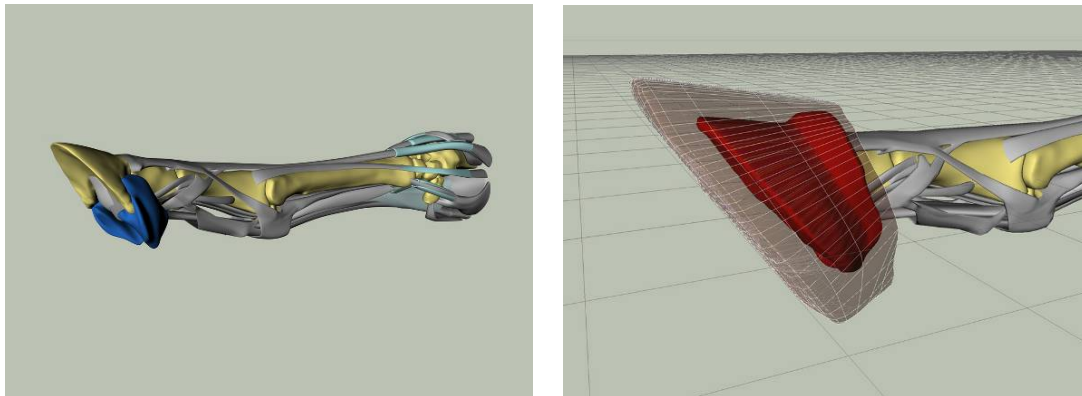
Der gesamte Lerninhalt ist in einzelne, so genannte «Facts» zerstückelt, die in einer didaktisch sinnvollen Reihenfolge aneinandergereiht sind. Die Aussagen eines jeden Facts werden mit Bildern, Zeichnungen, Animationen und Filmen verdeutlicht mit dem Ziel, über die Theorie ein hohes Mass an Handlungskompetenz zu schaffen.



links:
Histologischer Schnitt der Strahlbeinregion.
rechts:
Standbild aus einer Highspeed-Aufnahme eines Paso Finos im Paso.



Der Benutzer kann, ähnlich einer Geschichte, linear von Fact zu Fact klicken und auf diese Weise den Stoff durcharbeiten. Andererseits erlaubt die Internet-ähnliche Navigation, eine spezifische Information gezielt aufzusuchen oder klinische Aspekte mit hufbeschlagstechnischen Ausführungen zu vernetzen. Wo sinnvoll, ist zum Beispiel ein Themen-bezogener Link zum integrierten Anatomieatlas vorhanden, welcher wissenschaftliche Zeichnungen und eine 3-D Rekonstruktion einer distalen Gliedmassen mit allen Sehnen, Gefässen und Nerven beinhaltet. Als spezielle Optionen schliesst das Lehrmittel eine Suchmaschine, ein Glossar mit über 1'000 huf- und hufbeschlagsspezifischen Begriffen, eine ausgedehnte Literaturliste mit direktem Link zur MedLine Datenbank Pubmed (National Library of Medicine) und die vollständigen Skripten des Lerninhaltes ein. Alle Inhalte werden in einem Web-basierten CMS verwaltet und mit Hilfe von mehreren Flash-Movies in verschiedenen Director Fenstern dargestellt.



Für die Version 2 ist für die Lernkontrolle ein Modul mit Repetitionsfragen und Fallbeispielen geplant. Das gesamte Medienmaterial von *eHoof* umfasst eine Grösse von über 6 GB und wird deshalb in Form eines kopiergeschützten 8 GB USB Memory-Sticks vertrieben.

eHoof – outil pédagogique interactif «sabot»: anatomie, ferrage et maladies

Le proverbe «pas de sabot – pas de cheval» démontre parfaitement l'importance du sabot pour l'existence des équidés. Un quart des chevaux référés pour des motifs orthopédiques souffrent d'une pathologie sur un ou plusieurs sabots. De plus, la moitié des chevaux de sport ne sont pas ferrés de manière optimale. Des soins mal appropriés aux sabots peuvent être la cause de pathologies orthopédiques secondaires (syndrome podotrochléaire, tendinite) et sont souvent à mettre en relation avec des problèmes de baisse de performances, une détention ou une utilisation mal appropriée. Une ferrure correcte et adaptée aux besoins individuels est indispensable afin de garantir une bonne santé du cheval athlète.

De larges connaissances professionnelles sont le garant d'une assurance qualité, quelle que soit la profession. L'élaboration d'une base de connaissances commune autour du sabot, de son ferrage et de ses maladies est l'une des conditions essentielles pour garantir une collaboration respectueuse et professionnelle entre maréchaux-ferrants et vétérinaires, et ceci pour le bien du cheval.

eHoof est un outil pédagogique présenté sous forme d'une mémoire flash USB interactif qui fait état de connaissances reconnues, mais aussi des dernières découvertes relatives au sabot. Faisant appel à toutes les possibilités offertes par le multimédia, *eHoof* transmet son contenu grâce à des photos, des dessins, des animations et des films, avec pour objectif de créer, par le biais de la théorie, un niveau élevé de compétences.

eHoofs s'adresse d'une part aux apprentis maréchaux-ferrants et aux étudiants en médecine-vétérinaire, et d'autre part, à la formation continue des maréchaux-ferrants et des vétérinaires. *eHoof* a été en outre conçu comme un ouvrage de référence et comprend un glossaire et une revue bibliographique regroupant des liens et des adresses de sites Internet.

eHoofs s'étend sur les domaines de connaissances suivants :

- Anatomie et biomécanique du sabot et des extrémités distales
- Appréciation de l'extérieur du cheval et de son sabot
- Matériel de maréchalerie et son outillage
- Technique de fabrication

- Technique de maréchalerie lors d'un ferrage normal
- Ferrures correctives
- Examen de boiterie spécifique au sabot et diagnostic grâce à l'imagerie médicale
- Formes anormales de sabot
- Maladies du sabot

Le contenu est divisé en étapes factuelles (appelés «Facts») qui se succèdent de manière logique et didactique. Comme dans un récit, l'utilisateur peut suivre grâce à sa souris les étapes de façon linéaire et successive et ainsi travailler sa matière. Il est également possible, de manière analogique à la navigation sur la toile, de rechercher des informations spécifiques ou de mettre en relation des aspects cliniques avec des gestes techniques de maréchalerie. Dans certains exemples pratiques, il a été prévu de pouvoir utiliser des liens avec un atlas d'anatomie intégré qui contient des dessins scientifiques et une reconstruction tridimensionnelle du membre distal avec l'ensemble des tendons, vaisseaux, et nerfs.

eHoof contient en outre, et comme option, un moteur de recherche, un glossaire avec plus de 1000 définitions spécifiques à la maréchalerie et au sabot, une liste élargie de références avec leurs liens directs à la banque de donnée MedLine Pubmed (National Library of Medicine), des supports de cours complets du contenu et plus tard, dans une seconde version, un module de questions et de cas pratiques permettant ainsi le «self-assessment».

La première version de cet outil didactique est disponible en allemand depuis le Mars 2009. Des versions française et anglaise sont déjà en préparation. *eHoof* a été réalisé sous la direction du Département des Chevaux de l'Université de Zürich en collaboration avec l'Union Suisse du Métal. Les contenus ont été conçus et rédigés par un groupe d'auteurs composés de vétérinaires et de maréchaux-ferrants.

www.ehoof.uzh.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT

Validation des acquis

Donner une valeur à l'expérience

Conférence de mai de l'OFFT 2009

Aperçu pratique des travaux de mise en
oeuvre - point de vue des organisations
du monde du travail

Bienvenue à toutes et à tous !



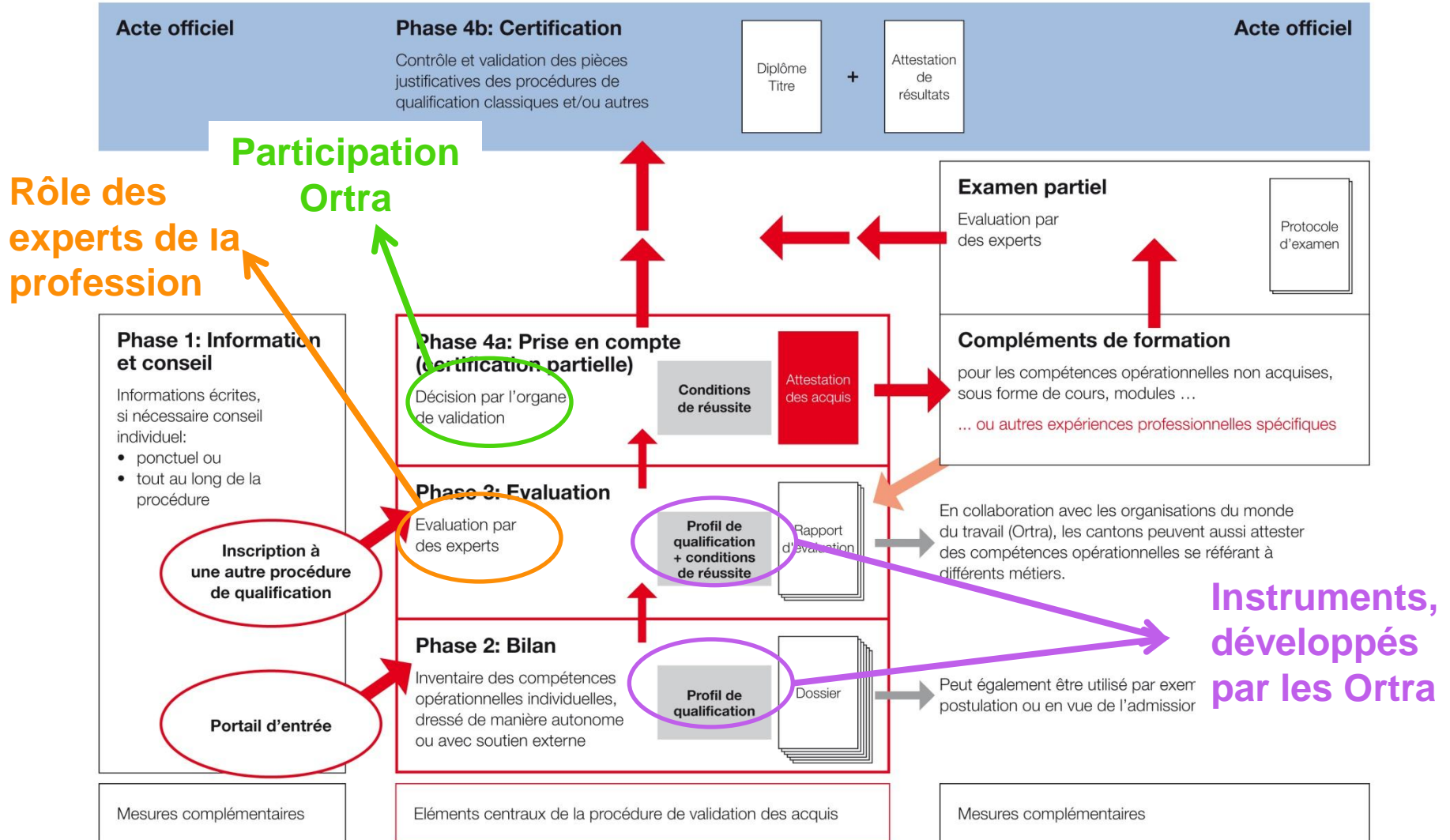
Programme de l'atelier

- ✓ Rôle et tâches d'une organisation du monde du travail (Ortra) dans la validation des acquis
S. Mühlethaler, OFFT
- ✓ Expériences faites dans le cadre du projet pilote mené dans le canton de Berne pour la validation des acquis des opérateurs de médias imprimés, orientation façonnage de produits imprimés
Theresia Kohler, Viscom
- ✓ Expériences faites avec la procédure de validation pour assistants socio-éducatifs dans le canton de Genève
Marcelle Laureau, experte assistante socio-éducative, Genève
- ✓ Questions du public et discussion



Validation des acquis

Comment se déroule la procédure ?





Validation des acquis
Phase 2 : bilan

Dossier

- Fonction : attester les compétences opérationnelles et la culture générale
 - Inventaire en général sur plusieurs mois
 - Inventaire accompagné de cours
 - Tendance à la standardisation en vue d'une utilisation possible dans plusieurs cantons
- Collaboration des experts de la profession avec des experts de l'enseignement de la culture générale lors de l'évaluation du dossier



Validation des acquis

Phase 3 : évaluation

Activités des experts

- Mêmes experts que pour l'examen de fin d'apprentissage
 - Formation complémentaire selon concept inclus dans le guide national (2 j.+)
 - Travail en équipe (principe du double-contrôle, liaison branche – culture générale)
 - Étude du dossier et entretien avec le candidat
 - Si nécessaire, méthodes de vérification supplémentaires (par ex. visite sur le lieu de travail)
 - Rapport d'évaluation
-
- ➔ Interface entre le canton et les Ortra :
mise au point de moyens auxiliaires détaillés et de méthodes de vérification supplémentaires
 - ➔ Uniformisation par opposition à responsabilisation et appropriation sur place



Validation des acquis

Rôle des partenaires de la formation professionnelle

Ortra :

- Elaboration de profils de qualification (nationaux)
- Définition des conditions de réussite pour la validation
- Recommandations concernant les méthodes de vérification supplémentaires
- Recrutement des experts

OFFT :

- Pilotage du projet national - transfert sous la responsabilités des organes compétents
- Reconnaissance de la procédure et des **instruments de validation**

CSFP et cantons :

- Portails d'entrée, financement, coordination intercantonale
- Mise en place et développement des structures (régionales)



Validation des acquis

Le profil de qualification

Juillet 08		Profil de qualification pour la profession d'assistant/e socio-éducatif/ve et conditions de réussite				
Domaines de compétence		Compétences professionnelles				
		1	2	3	4	5
1	Accompagnement et appui	1.1 Organiser la vie quotidienne sur le lieu d'accompagnement en fonction des besoins (OP 2.1)	1.2 Favoriser la mobilité des personnes accompagnées dans la vie quotidienne (OP 1.8)	1.3 Aider et soutenir les personnes accompagnées dans des situations particulières (OP 1.3)	1.4 Etablir, entretenir des relations professionnelles avec les personnes accompagnées, et y mettre un terme (OE 4.3.1-4; 4.3.10.13)	1.5 Veiller à la sécurité des personnes accompagnées et agir de façon appropriée en cas d'urgence (OP 1.8 excepté 1.8.3)
2	Animation	2.1 Organiser des activités créatives stimulantes et divertissantes (OP 2.3)	2.2 Prévoir des rituels, célébrations et fêtes pendant la journée, la semaine et l'année, ainsi qu'à l'occasion d'événements importants sur le plan individuel	2.3 Permettre aux personnes accompagnées de participer à la vie en société (OP 2.5)		
3	Santé et soins corporels	3.1 Aider la personne accompagnée dans le cadre des soins corporels ou les lui prodiguer soi-même (OP 1.1)	3.2 Préserver et promouvoir le bien-être physique et psychique des personnes accompagnées (OP 1.2)	3.3 Prodiger les premiers secours en cas d'urgence (OE 1.8.3)		
4	Alimentation et économie familiale	4.1 Offrir un soutien sur le plan de la nutrition et de l'alimentation (OP 1.6)	4.2 Participer à l'aménagement du lieu de séjour (OP 1.4)	4.3 Organiser et accomplir les tâches ménagères quotidiennes (OP 1.7 et 6.2)		
5	Développement: promouvoir et préserver	5.1 Identifier les besoins et les capacités des personnes accompagnées (OP 3.1)	5.2 Promouvoir et préserver l'autonomie des personnes accompagnées dans la vie quotidienne (OP 3.2)			
6	Communication et collaboration	6.1 Conduire des entretiens avec les personnes accompagnées et leurs proches (OP 2.2)	6.2 Participer à la communication avec l'extérieur (OP 6.3)	6.3 Travailler en équipe et de façon interdisciplinaire, apporter et faire valoir ses propres compétences professionnelles (OP 4.2)		
7	Planification	7.1 Planifier, organiser et préparer les tâches (OP 5.1)	7.2 Evaluer ses propres actions (OP 5.2)			
8	Rôle professionnel	8.1 Connaître les exigences concernant son rôle professionnel et justifier ses actions (OP 4.1)	8.2 Moduler son rôle professionnel (OE 4.3.6-8; 4.3.12 et 15)	8.3 Connaître le rôle et les responsabilités des divers acteurs du réseau social dont l'institution concernée fait partie (OP 7.3)		
9	L'institution et son contexte	9.1 Avoir une connaissance de base de l'évolution, de la mission et du contexte des institutions du domaine social (OP 7.1 et 7.2)	9.2 Savoir utiliser les procédés, documents et formulaires ainsi que les applications informatiques de l'institution (OP 8.1 et 8.4)			

Approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (l'OFFT) en septembre 2008



Validation des acquis

Détail profil de qualification

Domaines de compétence

Accompagnement et appui
Animation
Santé et soin corporels
Alimentation et économie familiale
Développement: promouvoir et préserver
Communication et collaboration
Planification
Rôle professionnel
L'institution et son contexte

1.1 Organiser la vie quotidienne sur le lieu d'accompagnement en fonction des besoins

1.2 Favoriser la mobilité des personnes accompagnées dans la vie quotidienne

1.3 Aider et soutenir les personnes accompagnées dans des situations particulières


1.4 Etablir, entretenir des relations professionnelles avec les personnes accompagnées, et y mettre un terme

1.5 Veiller à la sécurité des personnes accompagnées et agir de façon appropriée en cas d'urgence



Projet national « Validation des acquis »

Site internet www.validacquis.ch

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie OFFT

Validation des acquis

De | Fr | It

							
Procédure	FAQ	Offre	Partenaires	Documents	Agenda	→ Mon travail ayant trait à la validation des acquis, j'ai besoin d'informations actuelles à ce sujet.	→ Comment puis-je faire valider mes expériences professionnelles en vue d'obtenir un titre ?
							

© 2008 Copyright by BBT - Bundesamt für Berufsbildung und Technologie
Design © 2008 Copyright by Dynamic Solution



Contact : susanna.muehlethaler@bbt.admin.ch

Expert à la Validation des Acquis



Témoignage sur la mise en place de la
procédure de qualification pour le CFC
d'assistant(e) socio-éducatif(ve)
Canton de Genève

Recherche des experts



En 2006

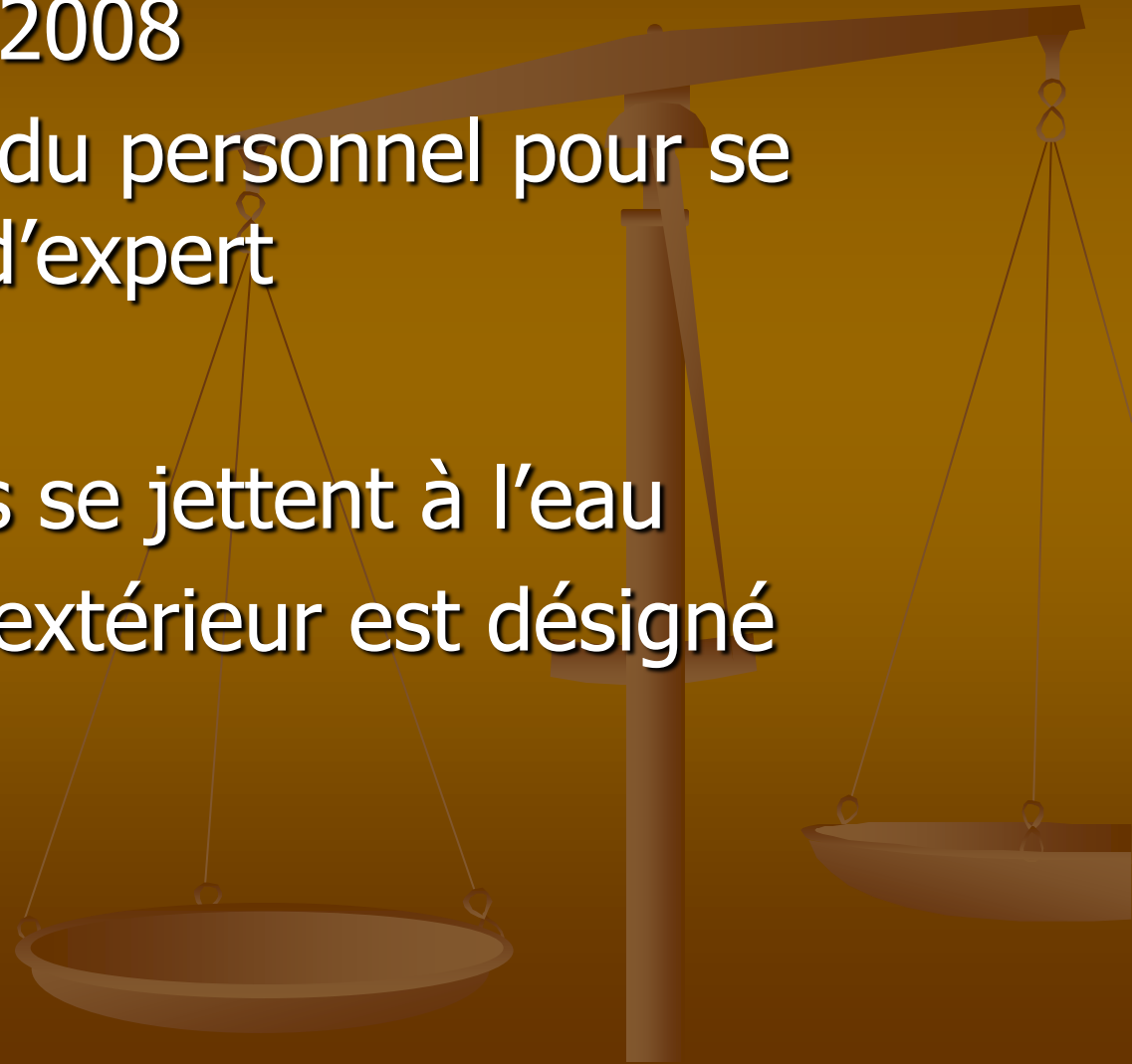
L'OFPC souhaite démarrer la VAE pour les assistant(e)s socio-éducatifs(ves)

Mais,

- ASE nouveau métier/ premier CFC en 2008
- Il faut d'abord avoir été expert aux examens de CFC

Création d'un groupe d'experts

- Dès septembre 2008
- L'OFPC sollicite du personnel pour se former au rôle d'expert
- Sept personnes se jettent à l'eau
- Un intervenant extérieur est désigné



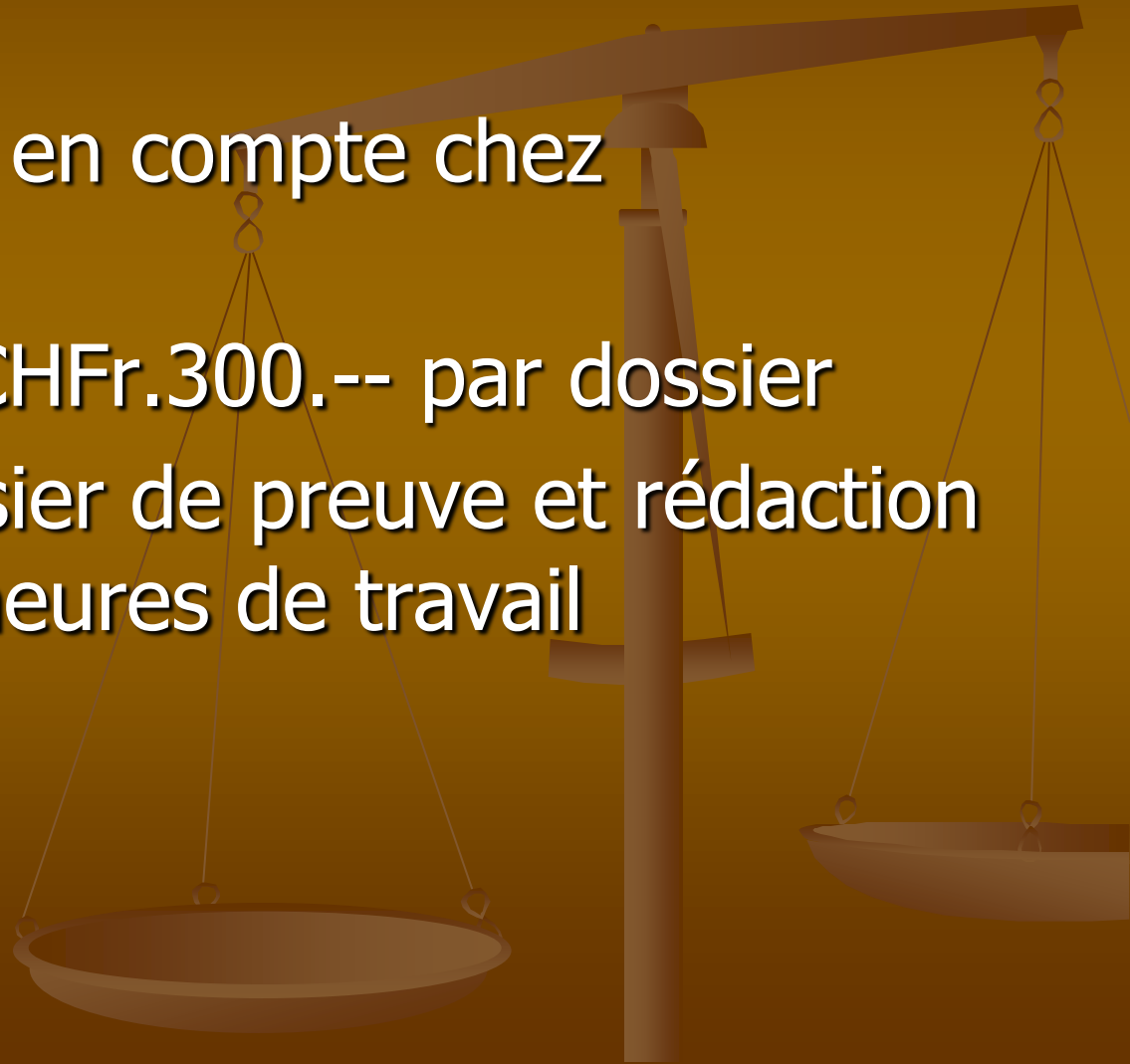
Formation au rôle d'expert

2 jours : les participants doivent être capables de

- Connaître la VAE, ses principes, le contexte, le référentiel de compétences;
- Analyser un dossier de preuve;
- Rédiger un rapport;
- Mener un entretien de validation.
- L'OFPC attribue 2 dossiers par couple d'experts
- Une séance de bilan est prévue dans les 2 mois

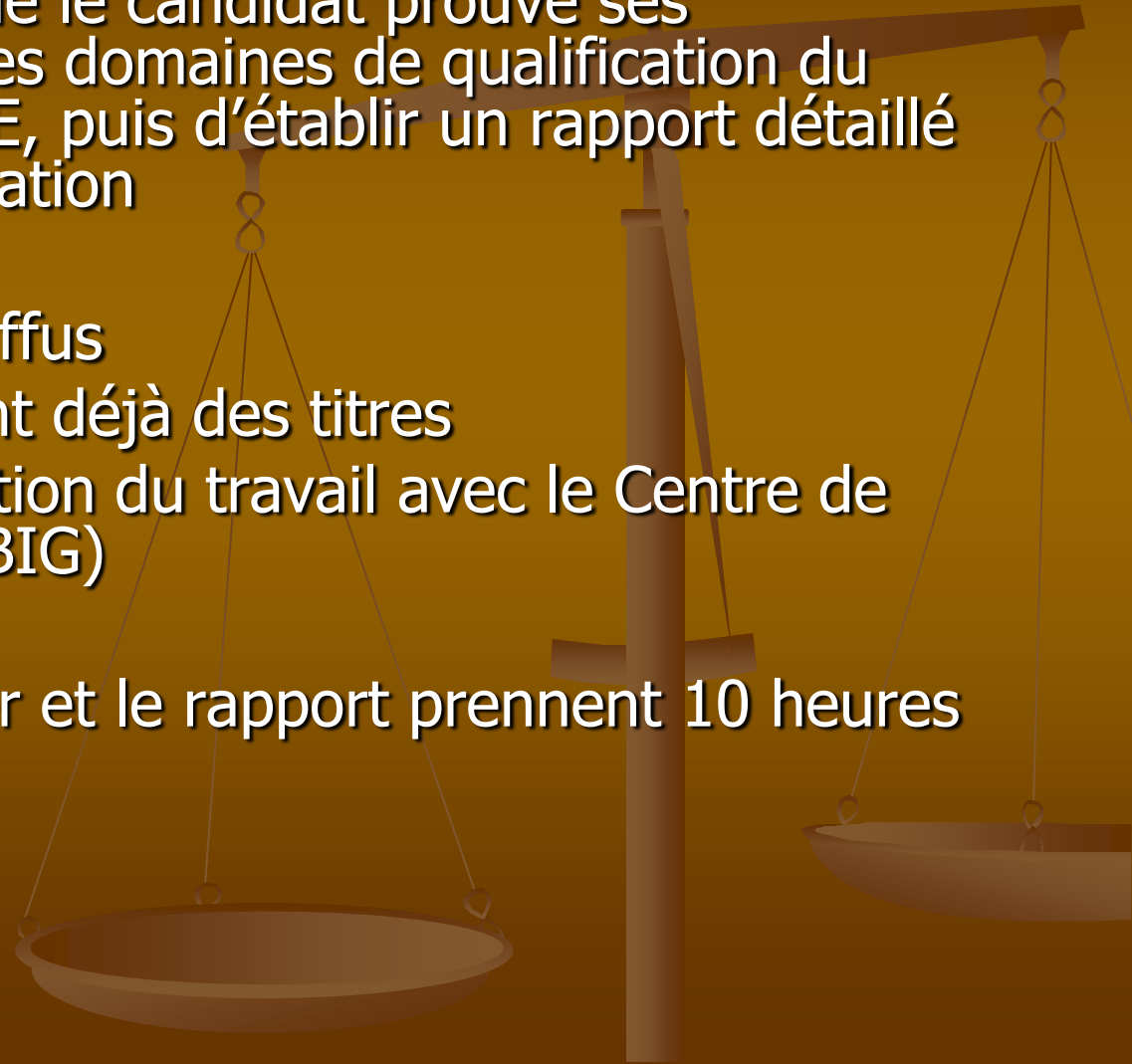
Conditions de travail

- Travail non pris en compte chez l'employeur
- Rémunération CHF.300.-- par dossier
- Analyse du dossier de preuve et rédaction du rapport : 2 heures de travail



Mise au travail

- Il s'agit de vérifier que le candidat prouve ses compétences dans des domaines de qualification du référentiel métier ASE, puis d'établir un rapport détaillé qui garantisse l'évaluation
- Les dossiers sont touffus
- Certains candidats ont déjà des titres
- Absence de coordination du travail avec le Centre de bilan de Genève (CEBIG)
- L'analyse d'un dossier et le rapport prennent 10 heures de travail

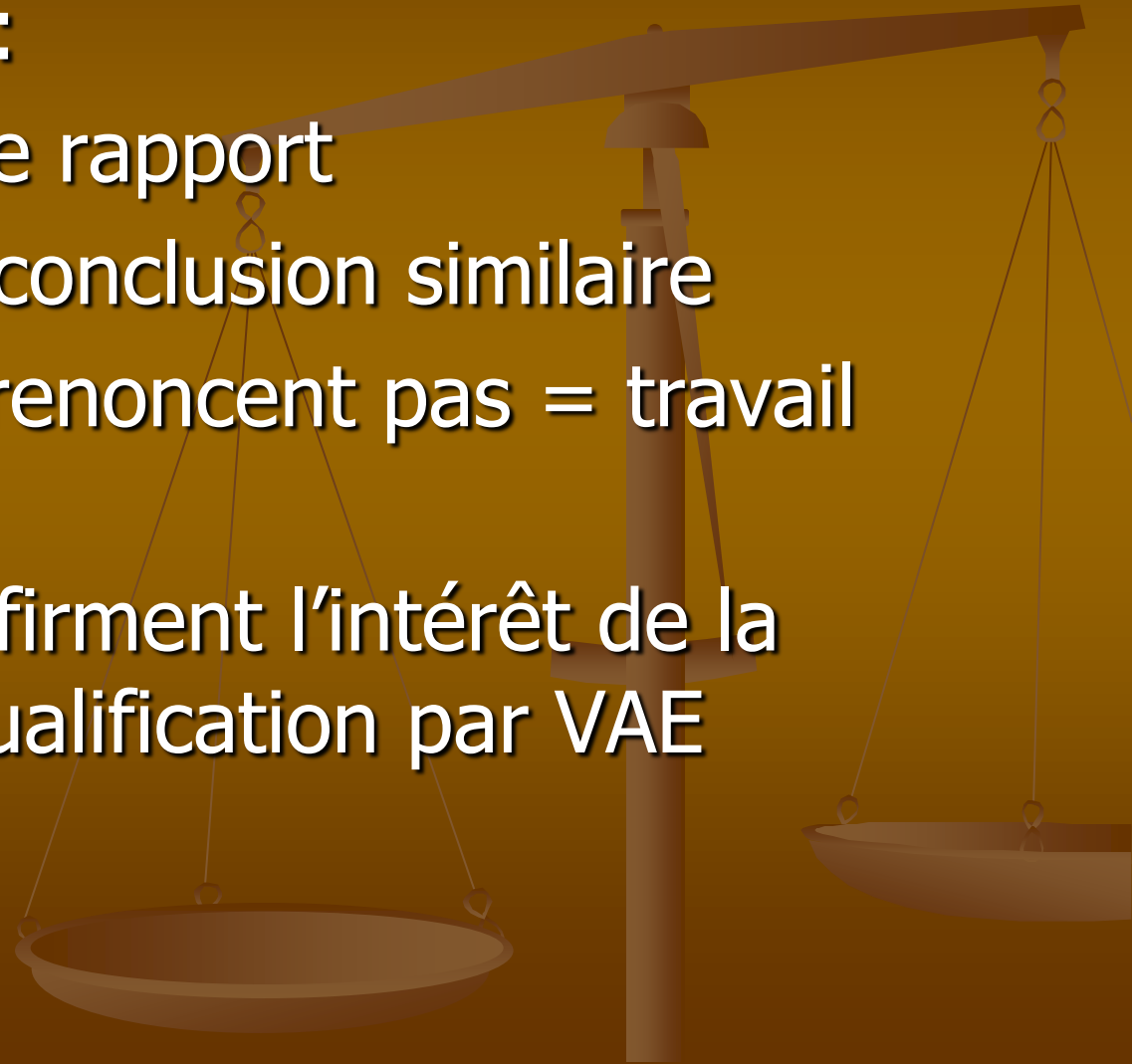




Bilan intermédiaire avril 2009

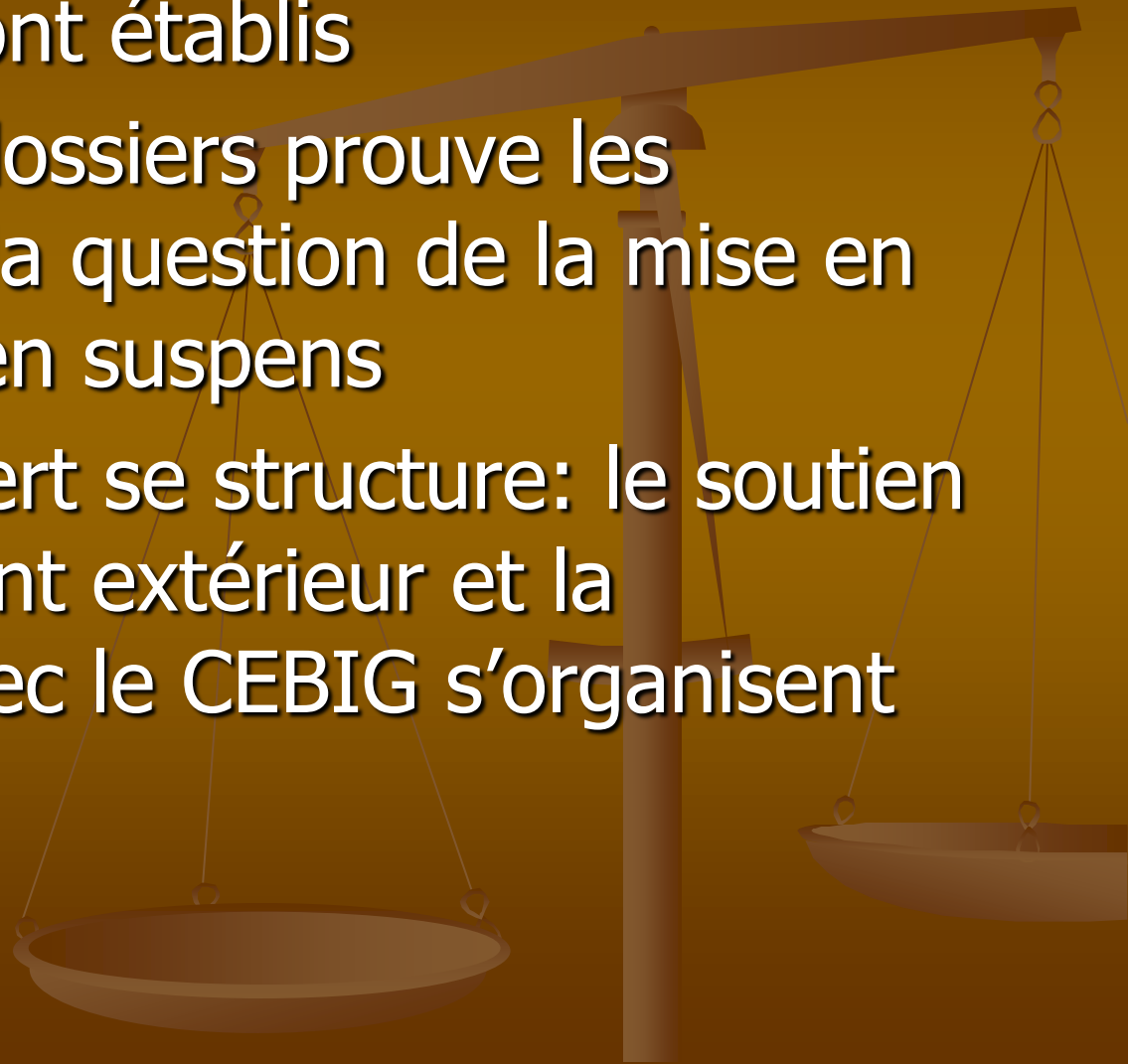
Mise en place de :

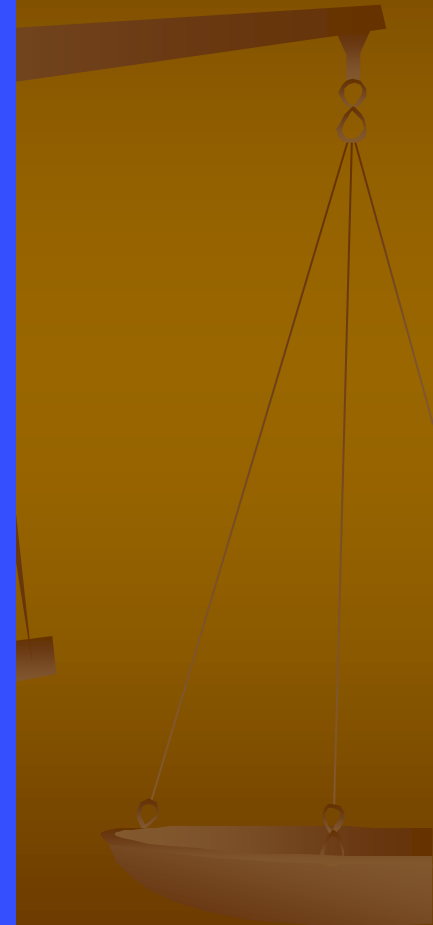
- Un guide pour le rapport
- Deux experts = conclusion similaire
- Les experts ne renoncent pas = travail intéressant
- Les experts confirment l'intérêt de la procédure de qualification par VAE



Situation actuelle

- Huit rapports sont établis
- La lecture des dossiers prouve les compétences - la question de la mise en situation reste en suspens
- Le travail d'expert se structure: le soutien avec l'intervenant extérieur et la coordination avec le CEBIG s'organisent
- Une réussite





Paritätische Berufsbildungsstelle für visuelle Kommunikation
Office paritaire de formation professionnelle pour la communication visuelle
Ufficio paritetico di formazione professionale per la comunicazione visiva



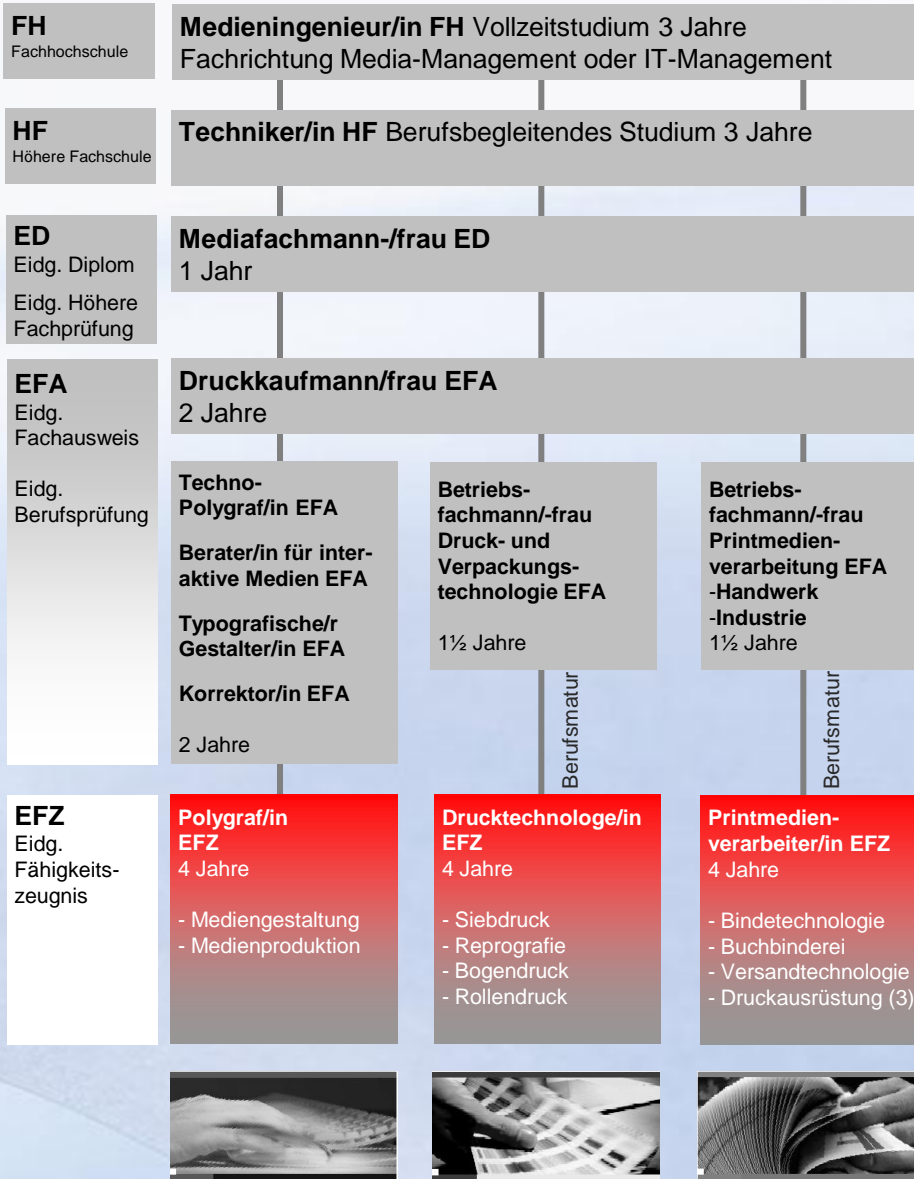
BBT Mai-Tagung 2009 | Werkstattgespräche

Validierung Printmedienverarbeiter/in Druckausrüstung

Theresia Kohler | Viscom Berufsbildung

Themen

- » Überblick Grundbildung
- » Wo macht Validierung (vorerst) Sinn
- » Eingebunden in Pilot Kanton Bern
- » Ziel EFZ mit möglichem Eintrittsprofil
- » Dossier der Kompetenzen
- » Erarbeitung Qualifikationsprofil
- » Bestehensregelung
- » Prozess und Zeithorizont
- » Erfahrungen
- » Fragen



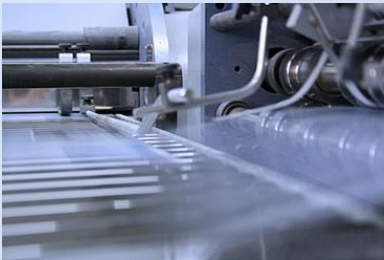
Grundbildung visuelle Kommunikation

Obligatorische Schulzeit / Eignungstest / Schnupperlehre

Wo macht Validierung (vorerst) Sinn?

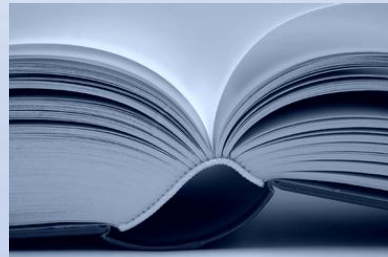


Printmedien-
verarbeiter/in
Fachrichtung
Bindetechnologie



Endfertigt
Bücher und
Broschüren in
grossen
Auflagen

Printmedien-
verarbeiter/in
Fachrichtung
Buchbinderei



Entwirft und
fertigt Bücher,
Einbände, Alben,
Kalender in
Handarbeit

Printmedien-
verarbeiter/in
Fachrichtung
Versandtechnologie



Organisiert
Versand von
Zeitschriften und
Zeitungen

Printmedien-
verarbeiter/in
Fachrichtung
Druckausrüstung



Überwacht ver-
schiedenste
Arbeitsprozesse.
Schneidet, falzt,
heftet, leimt und
perforiert.

Eingebunden in Pilot Kanton Bern

2005 Brancheninteresse

2006 Aufbau Verbundprojekt MBA-ZBSL-OdA

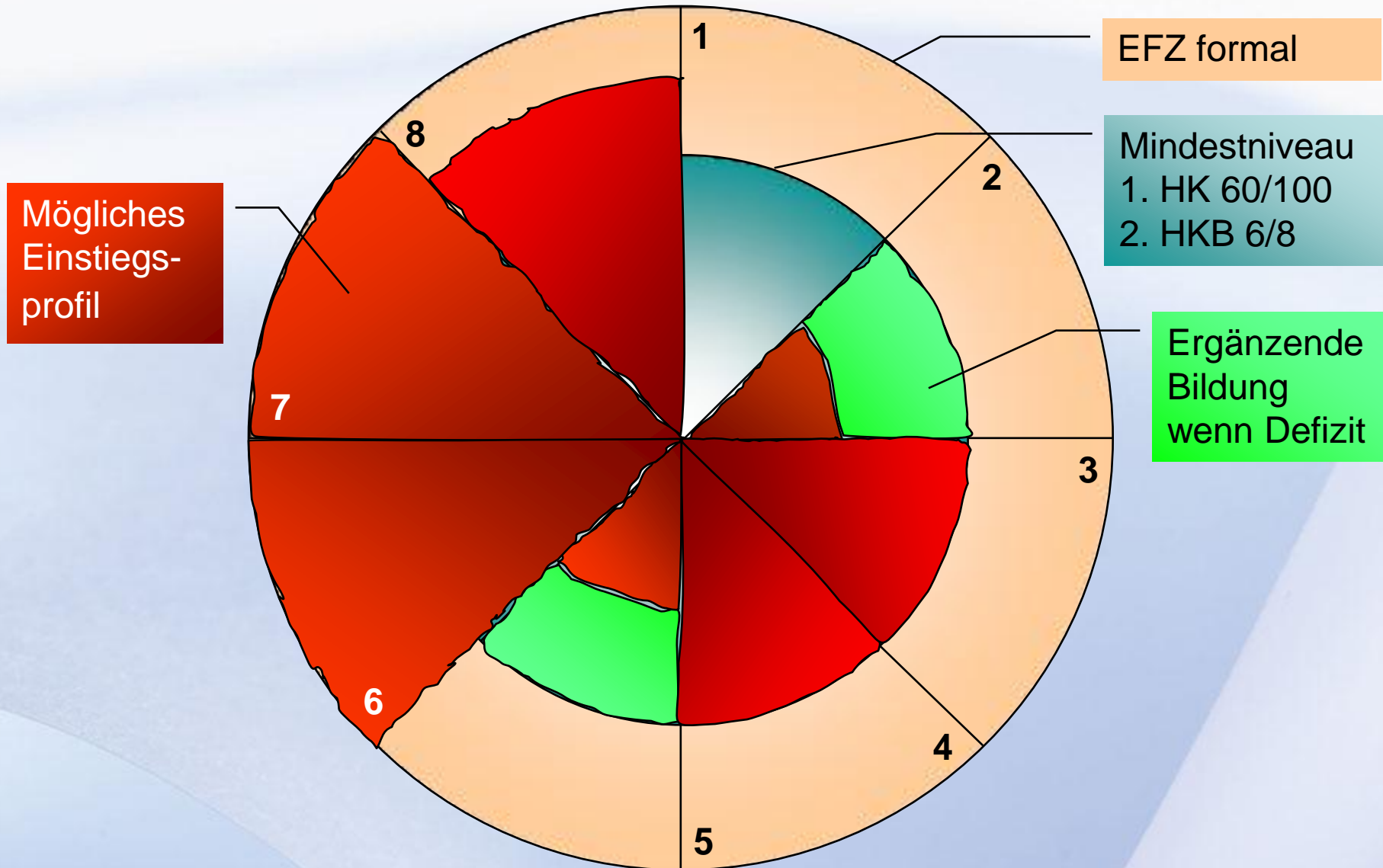
2007 Start Grundlagenerarbeitung OdA

2008 BBT genehmigt den Pilot Bern

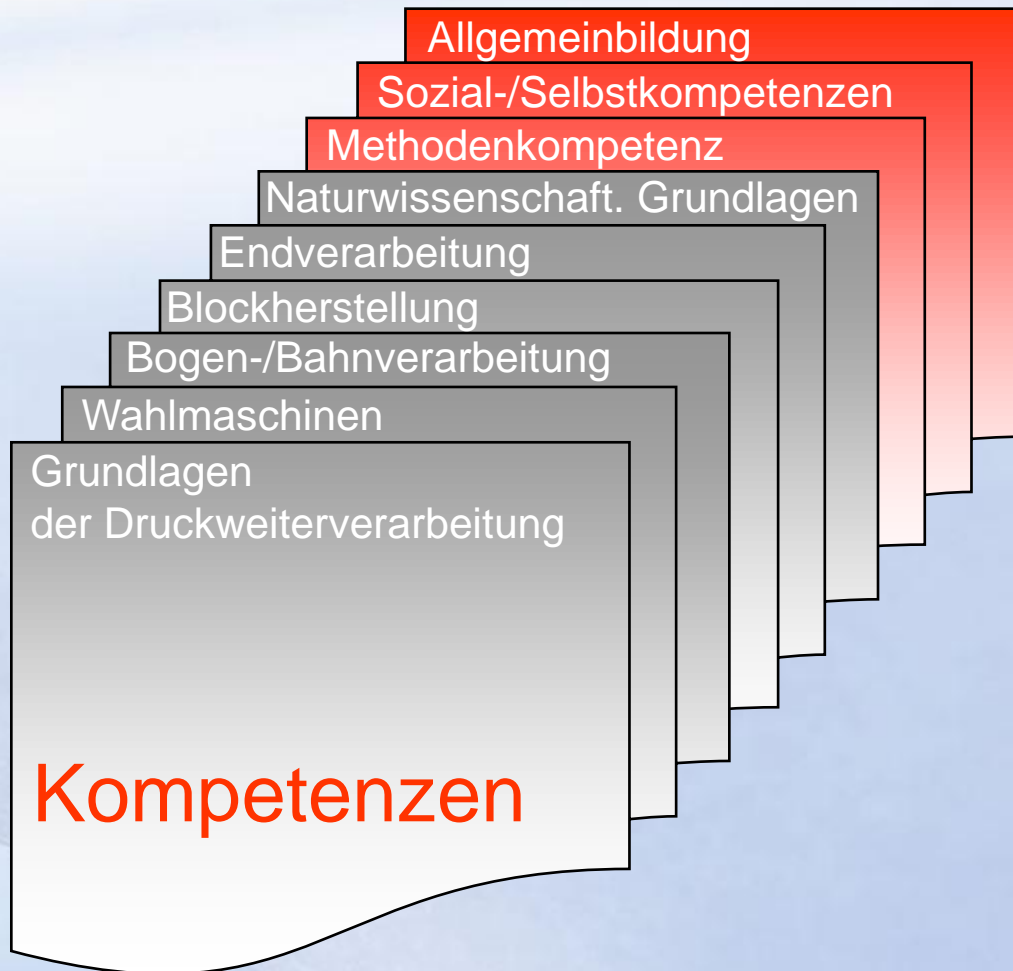
2008 Der nicht formale Weg beginnt

2009 Erste Abschlüsse in Aussicht

Ziel EFZ mit möglichem Einstiegsprofil



Dossier der Kompetenzen



Übriger Inhalt

Antrag

Antragsformular, Testat

Meine Person

Lebenslauf

Ziel, Motivation, Vorgehen
und Reflexion (Lernprozess)

Übersicht

Inventar der Aktivitäten

Nachweis Grundvoraussetzungen

Nachweisunterlagen

Lupen zu Kompetenzen

Arbeitszeugnisse, Bestätigungen,
Berichte, Unterlagen zu Weiter-
bildungen, Arbeitsproben

Erarbeitung Qualifikationsprofil

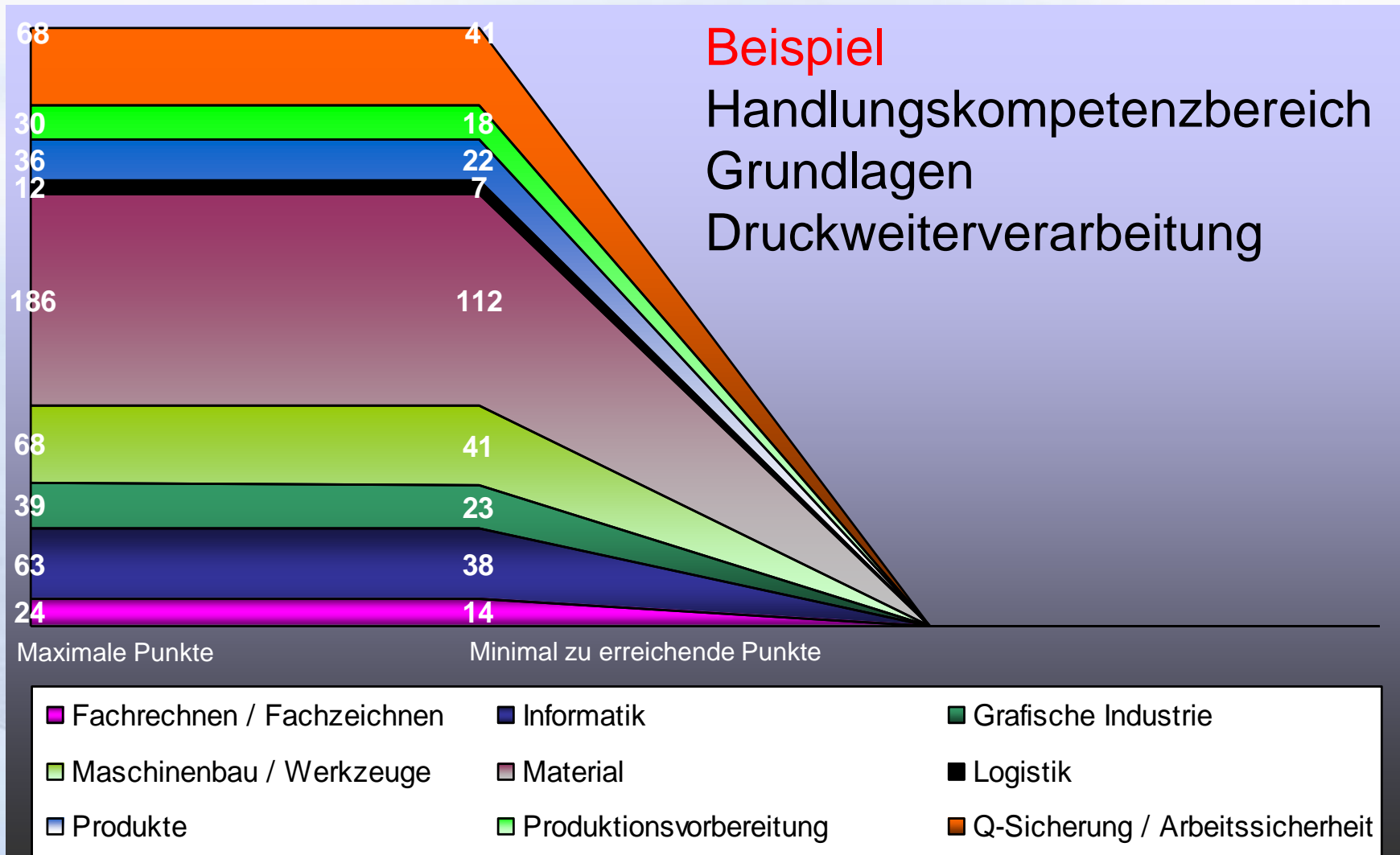
HKB 1 >	HK	HK	HK	HK	HK	HK	HK	HK	HK
HKB 2 >	HK	HK							
HKB 3 >	HK	HK	HK	HK					
HKB 4 >	HK	HK	HK	HK					
HKB 5 >	HK	HK	HK	HK	HK	HK			
HKB 6 >	HK	HK							
HKB 7 >	HK	HK	HK	HK	HK				
HKB 8 >	HK	HK	HK	HK	HK	HK			

- » Das Q-Profil definiert das Anforderungsprofil und beschreibt alle beruflichen Handlungskompetenzen
- » Basis Bildungsplan
- » Differenziert und überprüfbar formulieren
- » Verständlich für alle Involvierten
- » Nicht strenger und nicht milder
- » Ständige Abstimmung mit Projektpartner und Experten

Bestehensregelung – das erforderliche Mindestniveau

- » Die Handlungskompetenzen gewichten unterschiedlich
- » Ein Handlungskompetenzbereich ist bestanden, wenn mindestens 60% der maximalen Punktezahl erreicht ist
- » Gesamthaft müssen sechs von acht Handlungskompetenzbereichen (75%) erfüllt sein.
- » Es liegt im Ermessen der Experten/innen, in einem nicht erfüllten Handlungskompetenzbereich ergänzende Bildung zu verlangen

Bestehensregelung 60/100



Bestehensregelung 6/8

Handlungskompetenzbereiche 1-8



■ Grundlagen der Druckweiterverarbeitung

■ Bogen-/Bahnverarbeitung

■ Endverarbeitung

■ Methodenkompetenz

■ Wahlmaschinen

■ Blockherstellung

■ Naturwissenschaftliche Grundlagen

■ Sozial- und Selbstkompetenz

Prozess und Zeithorizont Pilot «DA»

Jahr	07												08												09												10															
Ablauf	Mai	Juni	Juli	August	September	Oktober	November	Dezember	Januar	Februar	März	April	Mai	Juni	Juli	August	September	Oktober	November	Dezember	Januar	Februar	März	April	Januar	Februar	März	April	Mai	Juni	Juli	August	September	Oktober	November	Dezember	Januar	Februar	März	April												
Erarbeiten Qualifikationsprofil + Bestehensregeln	█																																																			
Infoanlass 2.10.2007 + 05.03.2008																									1												2															
Evaluation Kandidat/innen													█																																							
Sprachstandsabklärungen GIBB Bern													→																																							
Ausbildung Experten/innen																									1												1				2				2				Eventualdaten			
Frühester Beginn Prozess (Dossier erstellen)																																					→															
Lernleistungsbestätigung																									█																											
Mögliche ergänzende Bildung inkl. Q-Verfahren																																					→															
Vorgesehene Zertifizierung über eine Validierung																																					→															
Erste formale Abschlüsse Printmedienverarbeiter/in																																					→															

Erfahrungen

- » Grosse Herausforderung Pilot
- » Paradigmawechsel im Kopf
- » Paradigmawechsel in der Umsetzung
- » Noch zu wenig überzeugte Arbeitgeber
- » Gute Partnerschaft MBA-ZBSL-OdA
- » Kandidat/innen zeigen sich selbstbewusst
- » Aufwändiges Verfahren

Besten Dank

Fragen und Diskussion

Prestataire Date

Appréciation -- ne répond pas aux critères - répond partiellement aux critères + répond aux critères (potentiel d'optimisation existant) ++ répond bien aux critères

Indicateurs de qualité (Description précise dans le manuel QualCIE)	Appréciation				Remarques
	--	-	+	++	
Les buts définis lors de la dernière analyse ont été atteints et réalisés.					
Contenu : Les cours interentreprises correspondent à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et au plan de formation du métier considéré.					
1. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation en vigueur sont respectés.					
2. Un programme de formation détaillé existe.					
3. Les besoins sont évalués.					
4. Le niveau de compétence atteint est documenté.					
Organisation : Les cours interentreprises sont organisés de manière efficace.					
5. Les tâches, compétences et responsabilités de chacun sont définies et documentées.					
6. Des outils d'évaluation de l'offre sont régulièrement utilisés.					
7. Un droit de regard des personnes en formation est assuré.					
8. Les infrastructures à disposition sont opérationnelles et mises à jour.					
9. Les règles de sécurité au travail sont définies et connues de tous.					
Formateurs/trices actifs dans les cours interentreprises : Les formateurs/trices sont compétent-e-s et engagé-e-s.					
10. Les formateurs/trices satisfont aux critères minimaux définis dans l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr).					
11. Les formateurs/trices veillent régulièrement à leur formation continue.					
Finances : La gestion financière est établie dans le respect des prescriptions légales et administratives.					
12. Les directives de la CSFP et des cantons dans lesquels ont lieu les cours sont respectées.					

Appréciation -- ne répond pas aux critères - répond partiellement aux critères + répond aux critères (potentiel d'optimisation existant) ++ répond bien aux critères

Indicateurs de qualité	Appréciation				Remarques
	--	-	+	++	
Partenariat : La coopération entre les lieux de formation est assurée.					
13. Un dialogue régulier est assuré avec les cantons.					
14. Le plan de formation constitue la base de la collaboration entre les lieux de formation.					
15. L'organisation de la formation tient compte des desiderata des partenaires de la formation.					

Objectifs	Délais

Au nom du prestataire: (nom et signature)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT

Masterplan formation professionnelle supérieure (FPS)

Conférence de mai 2009
Ateliers

Serge Imboden, vice-directeur OFFT





Contenu

1. Constat I: Structure des prestataires

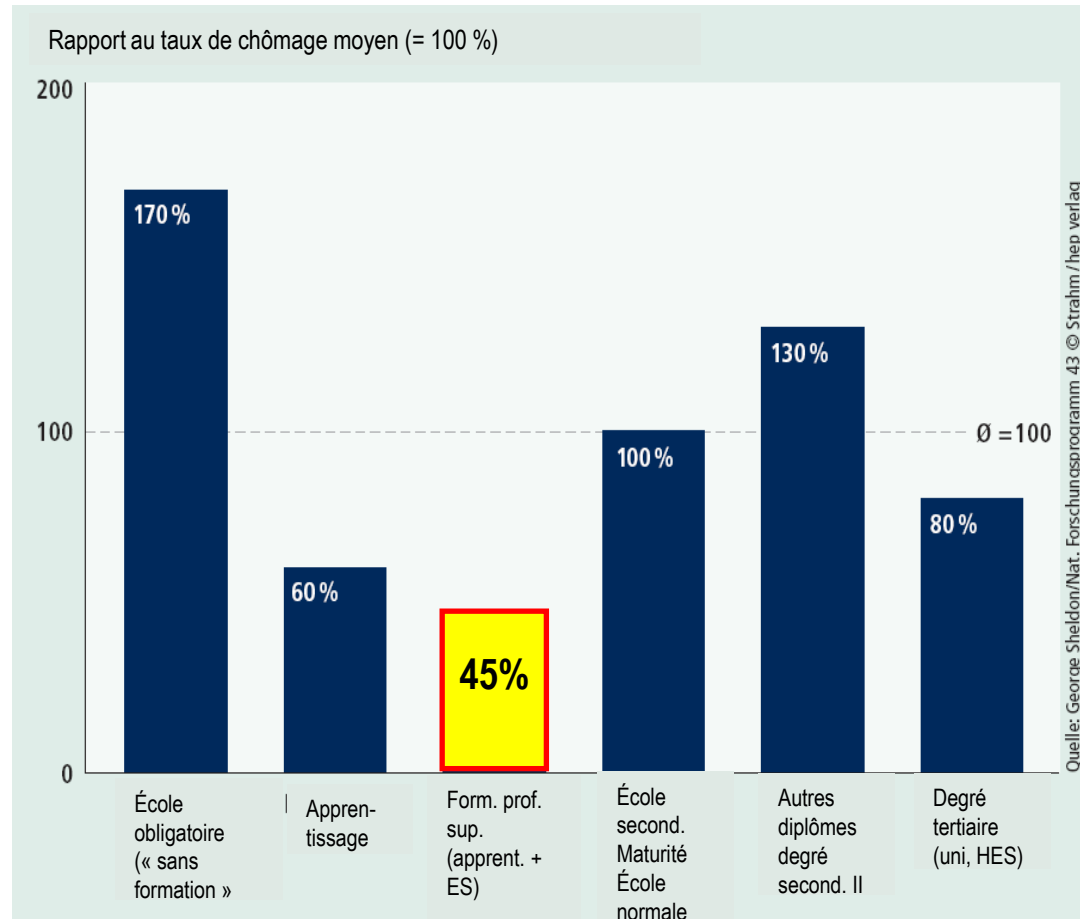
2. Constat II: Coûts et financement

3. Problématiques



La formation professionnelle supérieure: un modèle de réussite

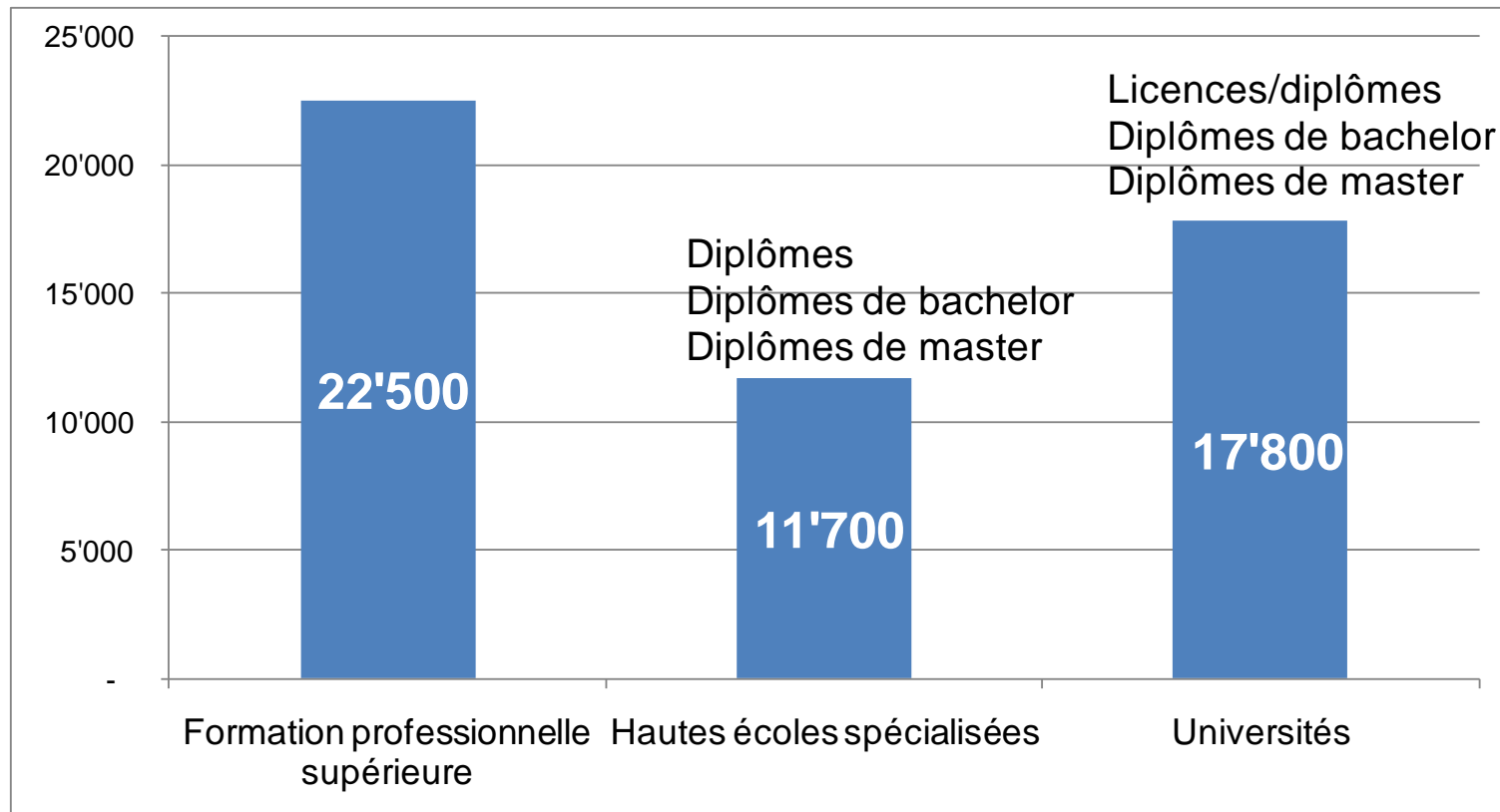
- Taux de chômage le plus bas de tous les niveaux de formation





La formation professionnelle supérieure: un modèle de réussite

- Nombre élevé de diplômes: 22'500* (2007)



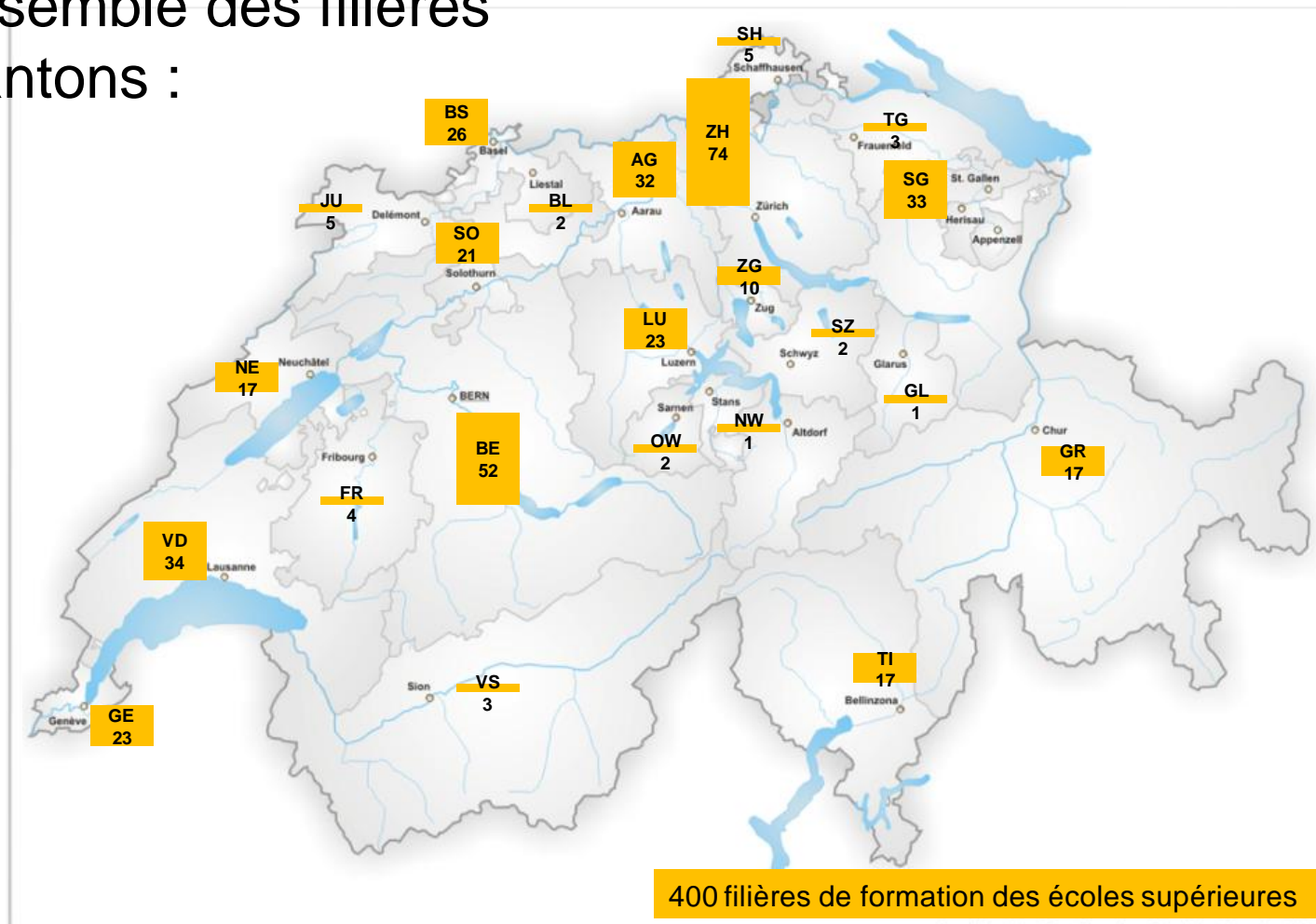
*Diplômes réglementés par la Confédération



Constat I: Forte concentration dans quelques cantons (400 filières de formations ES)

55 % de l'ensemble des filières dans cinq cantons :

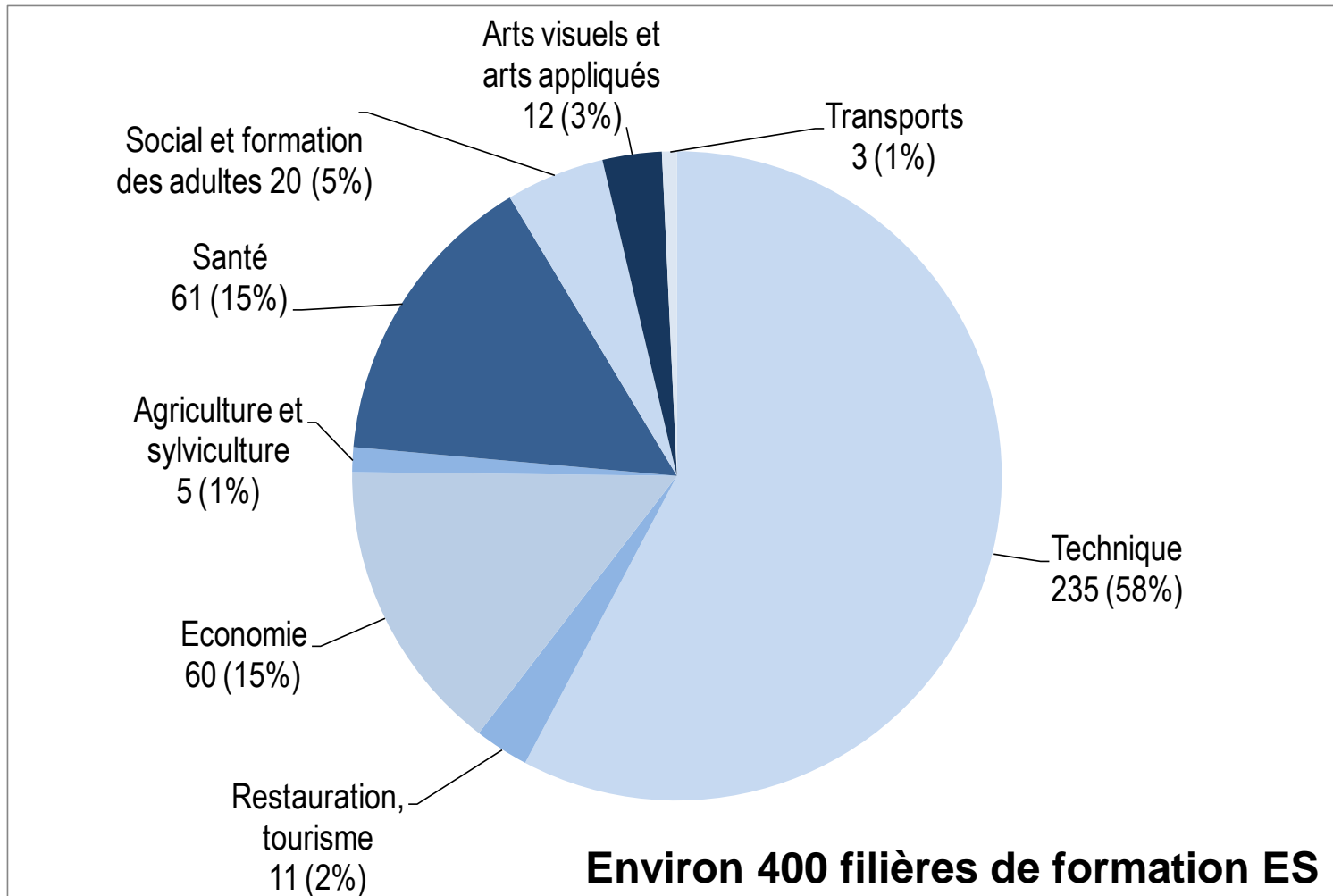
- ZH
- BE
- VD
- SG
- AG



(voir rapport p. 14)



Répartition des filières ES par domaine d'études



(voir rapport p. 13)



Constat II: Coûts en faveur de la FPS à la charge des cantons en 2007

Ecoles supérieures **CHF 320 millions**

Formation continue
et cours préparatoires **CHF 140 millions**

Total Formation
professionnelle supérieure **CHF 460 millions**

Proportion par rapport à l'ensemble des dépenses
en matière de formation professionnelle **16%**

(voir rapport p. 20)



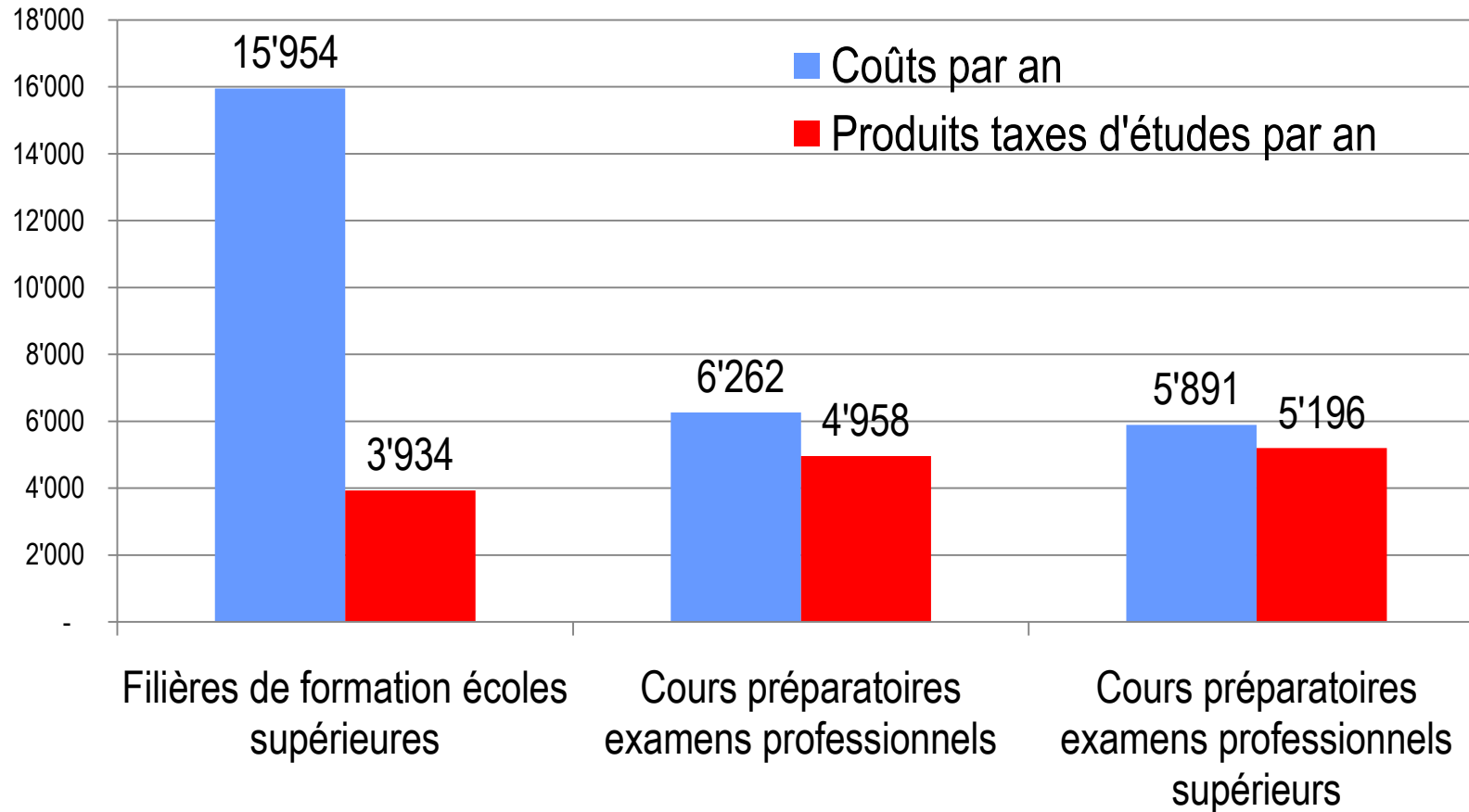
Participation des cantons aux diplômes et aux coûts (460 millions de francs) de la FPS

Canton	Diplômes	Coûts
ZH	22%	25%
BE	13%	19%
AG	10%	4%
LU	8%	6%
SG	7%	4%

Canton	Diplômes	Coûts
VD	6%	6%
SO	3%	2%
GR	3%	5%
TG	3%	1%
VS	3%	1%

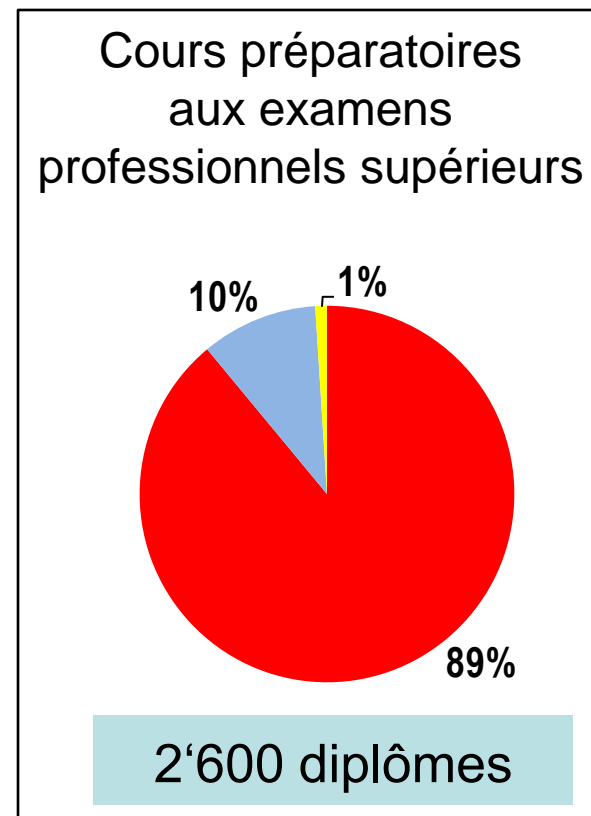
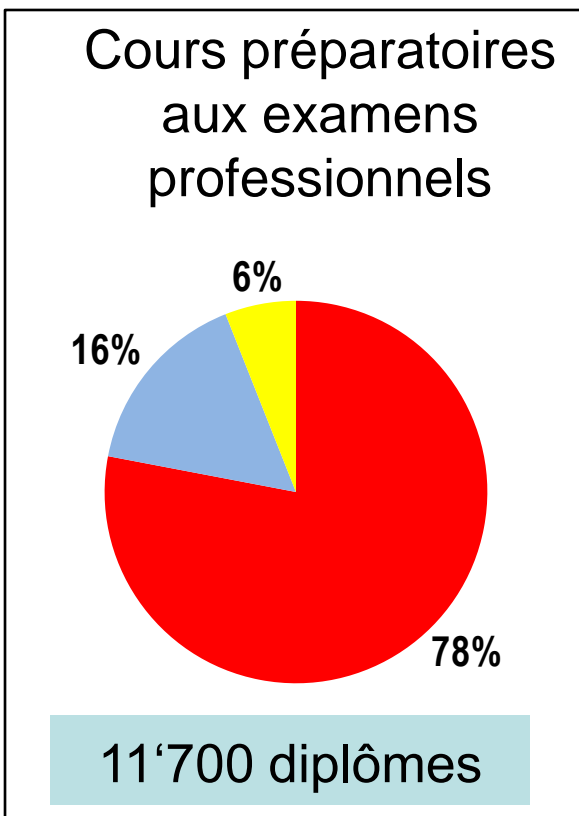
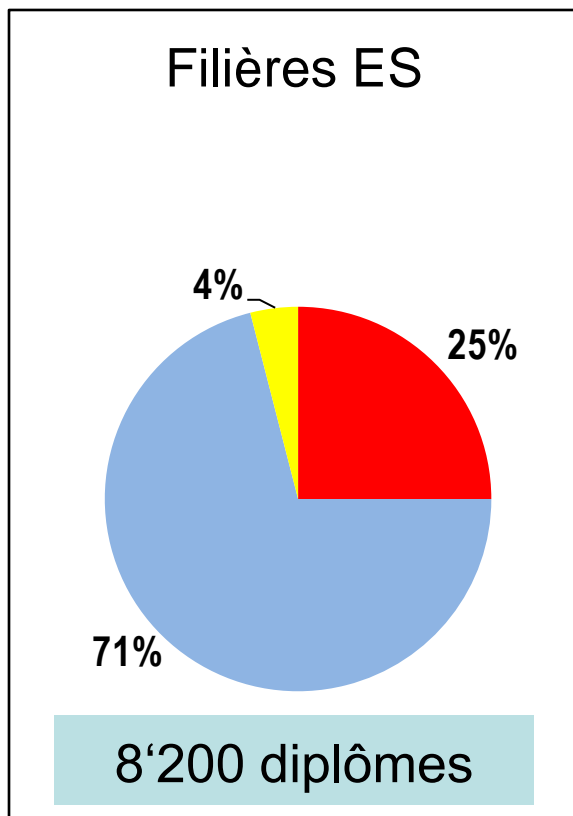


Coûts moyens et taxes d'études par participant et par an



(voir rapport p. 25)

Financement des formations



 Taxes d'études

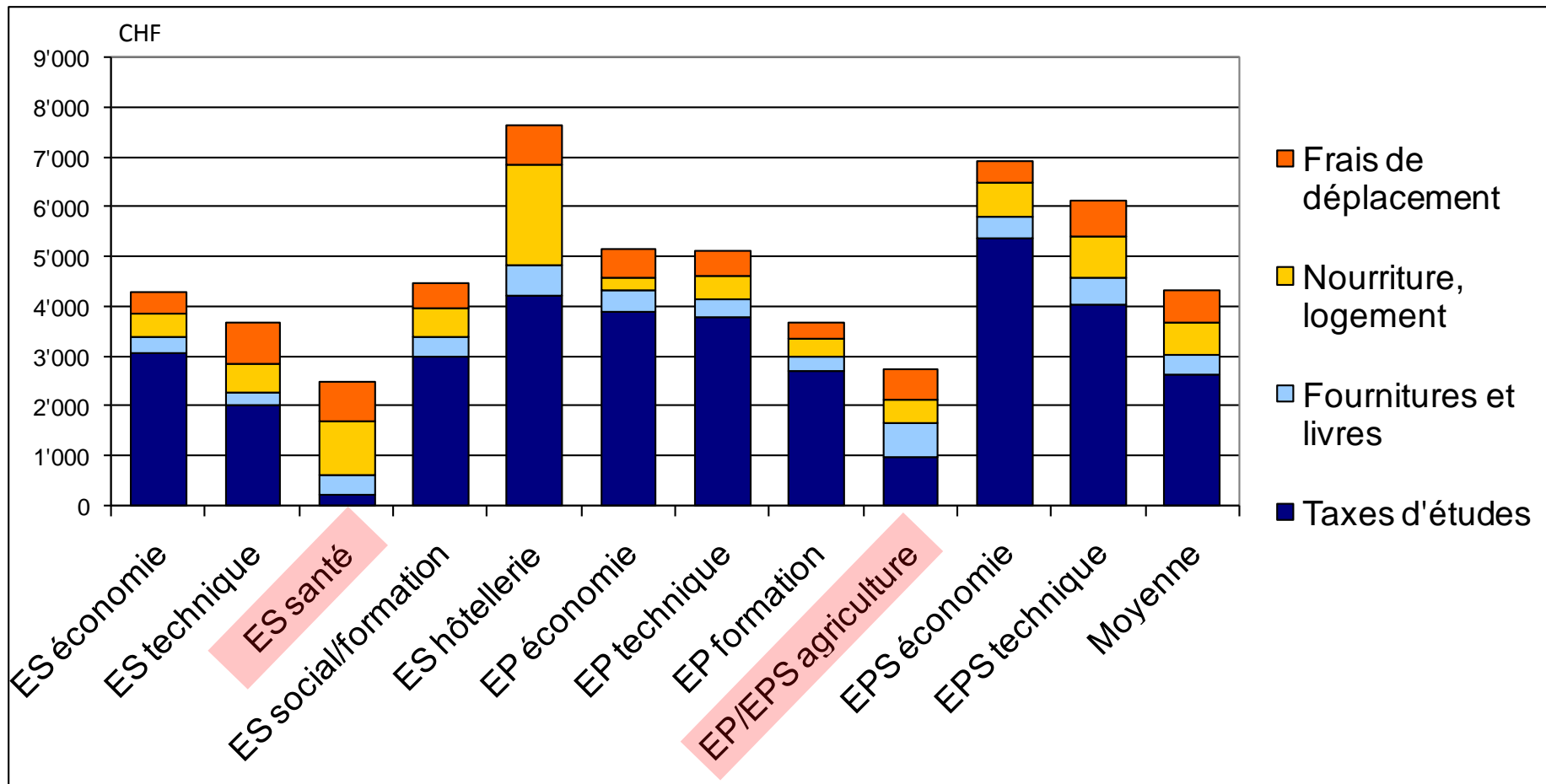
 Contributions des pouvoirs publics

 Autres contributions (fonds en faveur de la formation, associations professionnelles)

(voir rapport p. 26)



Coûts à la charge des étudiants par semestre dans les ES



(voir rapport p. 30)



Problématiques

- Différences dans le subventionnement étatique des offres de formation et des domaines en raison du manque de règles claires
- Manque d'homogénéité dans les règles et les critères du subventionnement intercantonal (principe «à la carte»)
- Aucune garantie quant à l'égalité des chances entre les étudiants
- Manque de coordination entre les cantons en ce qui concerne les offres de formation soutenues par les pouvoirs publics

(voir rapport p. 34)



Questions et débat



Merci de votre attention !

Mit Leistungssport freundlichen Lehrbetrieben zum Erfolg in Sport und Beruf



Mai - Tagung der Berufsbildung Werkstattgespräch

Karin Rauber (karin.rauber@swissolympic.ch)
Bereichsleiterin Leistungssport und Schule/Ausbildung

National Supporter



Leading Partners



Mit Leistungssport freundlichen Lehrbetrieben zum Erfolg in Sport und Beruf



Eine berufliche Grundbildung, die gleichzeitig mit dem Engagement im Leistungssport verbunden wird, bedingt viel Flexibilität und Engagement seitens der Lehrbetriebe und der Lernenden.

Im Sommer 2009 lanciert Swiss Olympic das Projekt „Leistungssport freundliche Lehrbetriebe“.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Mit Leistungssport freundlichen Lehrbetrieben zum Erfolg in Sport und Beruf



- Projektentwicklung
- Projektstand, Besonderheiten
- Zukünftige Entwicklung
- Fragen und Diskussion

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Die Schweizer Nachwuchsleistungs- und Spitzensportler benötigen in ihrer schulischen/beruflichen Bildung eine Sonderförderung, welche flexible, Leistungssport ermöglichende Bildungsangebote auf allen Altersstufen umfasst.

aus: „Spitzensportkonzept Schweiz 2009+“

Leistungssport und Schule/ Ausbildung



- Swiss Olympic setzt sich für eine zielgerichtete und nachhaltige Entwicklung abgestimmter Ausbildungsangebote in der Schweiz ein.
- Flexible und bedürfnisgerechte Bildungsangebote sollen es Athleten ermöglichen, sich schon während ihrer sportlichen Laufbahn frühzeitig auf einen erfolgreichen Berufseinstieg vorzubereiten.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Schule:

- Swiss Olympic vergibt zwei unterschiedliche Qualitäts-Label. Damit werden Bildungsinstitutionen ausgezeichnet, die eine ganzheitliche Entwicklung im schulischen wie im sportlichen Bereich ermöglichen.
- Erleichterung bei der Auswahl einer geeigneten Bildungsinstitution für Sporttalente.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

«Swiss Olympic Sport School»



- Umfassende Kompetenzzentren mit Sport, Schule und Wohnen unter einem Dach.
- Spezielle Sportklassen, qualifizierte Trainer, Internatsbetrieb und ein sportmedizinisches Konzept ermöglichen eine qualifizierte Sportausbildung in einem einmaligen Leistungssport förderndem Umfeld.



Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

«Swiss Olympic Partner School»

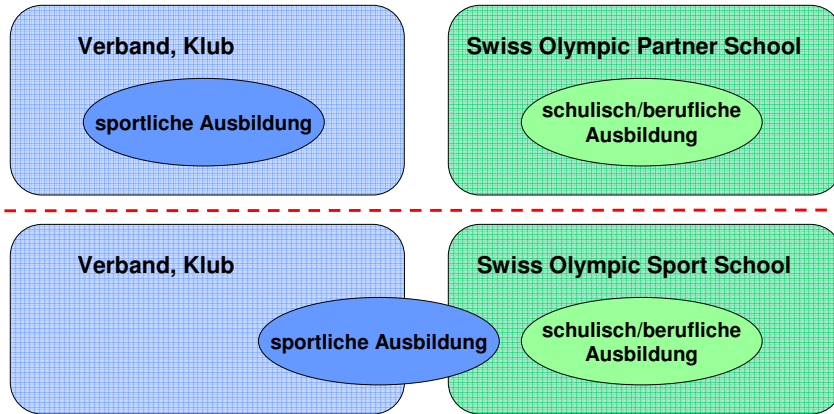


- Geeignete Unterrichtsformen schaffen Freiraum für ein qualifiziertes Training entsprechend den Bedürfnissen der einzelnen Sportarten.
- Athleten werden entweder in den normalen Unterricht (Regelklassen) oder besuchen spezielle Sportklassen.



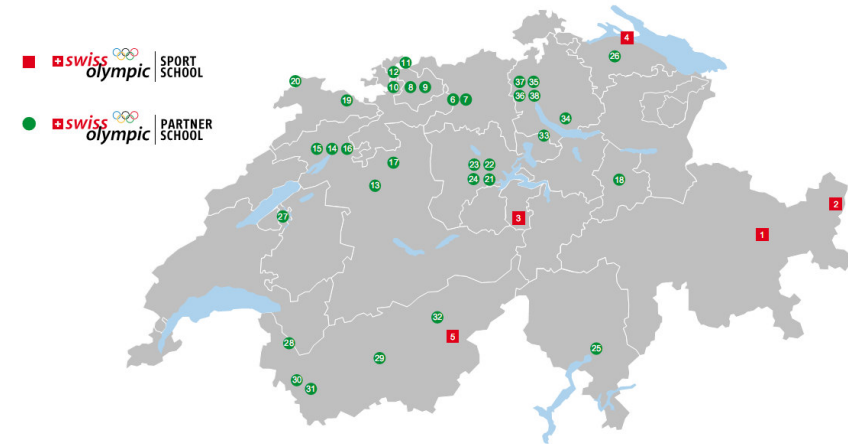
Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Leistungssport und Schule/ Ausbildung

Berufliche Grundbildung:

- Neues Projekt:
Anerkennung für Leistungssport freundliche Lehrbetriebe

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Umfrage Leistungssport und Schule/ Ausbildung

- Befragung aller Swiss Olympic Talent Card Inhaberinnen und Inhaber mit den Jahrgängen 1994 – 1992 (ca. 3000)
- Erhebung der aktuellen Ausbildungssituation
 - Ausbildung zur Zeit
 - Ausbildung in Zukunft

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Umfrage Leistungssport und Schule/ Ausbildung

Ich absolviere **zur Zeit** folgende Schule oder Lehre:

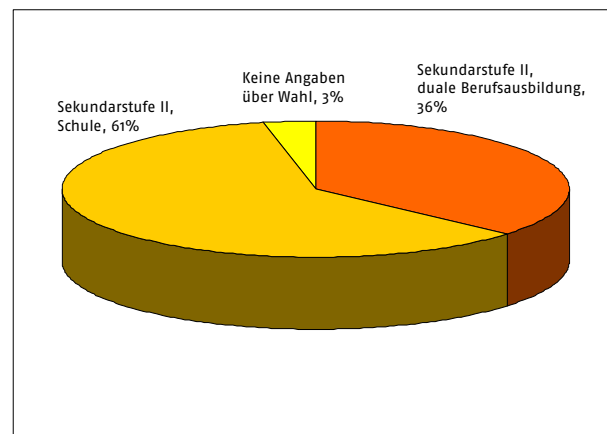
<input type="checkbox"/> Lehre	<input type="checkbox"/> Schule
Name/Art der Lehre:	<input type="checkbox"/> Sekundarschule <input type="checkbox"/> OS
<input type="checkbox"/> Mit Berufsmatura	<input type="checkbox"/> Bezirksschule <input type="checkbox"/> WBS
<input type="checkbox"/> Ohne Berufsmatura	<input type="checkbox"/> Realschule <input type="checkbox"/> 10. Schuljahr
	<input type="checkbox"/> Handelsmittelschule
	<input type="checkbox"/> Wirtschaftsmittelschule
	<input type="checkbox"/> Fachmittelschule
	<input type="checkbox"/> Berufsmaturitätsschule
	<input type="checkbox"/> Gymnasium/Kantonsschule
	<input type="checkbox"/> Andere:
	Name/Ort der Schule:

Ich möchte **in Zukunft** folgende schulische oder berufliche Aus- /Weiterbildung absolvieren:

<input type="checkbox"/> Lehre	<input type="checkbox"/> Schule
Name/Art der Lehre:	<input type="checkbox"/> 10. Schuljahr
<input type="checkbox"/> Mit Berufsmatura	<input type="checkbox"/> Wirtschaftsmittelschule
<input type="checkbox"/> Ohne Berufsmatura	<input type="checkbox"/> Handelsmittelschule
	<input type="checkbox"/> Fachmittelschule
	<input type="checkbox"/> Berufsmaturitätsschule
	<input type="checkbox"/> Gymnasium/Kantonsschule
	<input type="checkbox"/> Fachhochschule
	<input type="checkbox"/> Universität
	<input type="checkbox"/> Andere:
	Name/Ort der Schule:

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

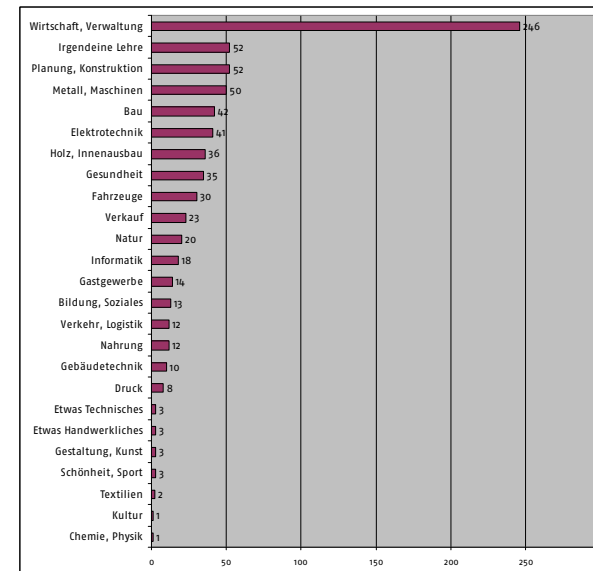
Umfrage Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Verteilung der gewählten Ausbildung gegenwärtig und in Zukunft.
N = 2003.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Umfrage Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Verteilung der total gewählten Berufe, eingeteilt in die 22 Berufsfelder.
N = 730.

Umfrage Leistungssport und Schule/ Ausbildung



Swiss Olympic Talents Card National:
Pro Jahrgang ca. 180 Lehrstellen → Total ca. 630 Lehrstellen

Swiss Olympic Talents Card Regional:
Pro Jahrgang ca. 160 Lehrstellen → Total ca. 560 Lehrstellen

→ In der Schweiz traten im Jahr 2009 78'300 Jugendliche in eine berufliche Grundbildung ein. Das bedeutet für die Zukunft, dass ca. 0.4% der Lehrstellen durch leistungsorientierte Nachwuchssportlerinnen und -sportler mit einer Swiss Olympic Talents Card besetzt werden.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Leistungssport freundliche Lehrbetriebe



- Attraktivität zur Schaffung von Lehrstellen für Leistungssportler erhöhen
- Auszeichnung für jene Lehrbetriebe, die ihren Auszubildenden parallel zur beruflichen Grundbildung eine Leistungssportkarriere ermöglichen.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Anforderungen an einen Leistungssport freundlichen Lehrbetrieb



- Leistungssport freundliches Umfeld
 - Der Lehrbetrieb bietet dem Leistungssport-Lernenden ein auf sein sportliches Training und auf die Wettkämpfe abgestimmtes Ausbildungsprogramm an.
- Flexibilität, geregelt in einer individuellen Vereinbarung
 - Regelmässige Abwesenheiten infolge Training (reduzierte Arbeitszeit)
 - Sportbedingte unregelmässige Abwesenheiten
 - Ferien
- Marketingaktivitäten des Lehrbetriebs
 - Der Lehrbetrieb kann mit dem Leistungssport-Lernenden werben (in Absprache mit dem Lernenden und/oder dessen gesetzlichen Vertreter)

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Anforderungen an einen Leistungssport freundlichen Lehrbetrieb



- Lehrzeitverlängerung
 - Der Leistungssport freundliche Lehrbetrieb ermöglicht dem Lernenden eine Lehrzeitverlängerung; von Anfang an oder wenn dies während der Ausbildung notwendig wird.
- Begleitung
 - Der Lehrbetrieb begleitet den Leistungssportler mit entsprechender Koordination und effizientem Zeitmanagement.
- Kommunikation
 - Der Lehrbetrieb kommuniziert sein Engagement seinen Angestellten und informiert über die An- und Abwesenheiten des Leistungssportlers.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Anforderungen an einen Leistungssport - Lernenden



- Schulisch-berufliche Anforderungen:
 - Die schulischen und beruflichen Anforderungen richten sich nach den Anforderungen des Berufes und der Schule
- Sportliche Anforderungen:
 - Swiss Olympic Talents Card National oder Regional
 - Mindestens 10h geführtes Training pro Woche
- Persönliche Voraussetzungen:
 - Hohes Mass an Motivation und Leistungswille
 - Vorbildliches Verhalten
- Weitere Anforderungen:
 - Marketingmassnahmen

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Leistungen Swiss Olympic



- Abgabe einer Vignette für Leistungssport freundliche Lehrbetriebe
- Lehrbetrieb profitiert von einem leistungsorientierten jungen Lernenden
- Vorstellung der Betriebe auf der Website
 - Plattform auf www.swissolympic.ch
- Konferenz / Social Event
 - Einmal jährlich Veranstaltung mit allen ausgezeichneten Lehrbetrieben
 - Erfahrungsaustausch

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Beteiligte Partner



- Kanton
 - Zentrale Koordinationsstelle:
 - Direkte Ansprechstelle für alle beteiligten Partner (Lernende, Lehrbetriebe, Sport, Schule)
 - Erhält Kopie des Lehrvertrages
 - Fördert Leistungssport freundliche Schulmodelle an den Berufsfachschulen
 - Aufbau eines Lehrstellenpools (Koordinationsstelle)
 - Anträge an Swiss Olympic für die Vergabe einer Anerkennung
- Berufsfachschulen
 - Angepasster Stundenplan
 - Flexible Handhabung von An- und Abwesenheiten
- Sport
 - Professionelle Trainingsstrukturen,
 - Stellt Ansprechperson

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Vignette als Anerkennung



- Gültigkeit ein Jahr (Lehrjahr)
- Antrag durch die kantonale Koordinationsstelle
- In allen Landessprachen
- Selbstklebende Vignette in zwei Grössen
- Verwendung in derjenigen Filiale, in welcher der Jugendliche ausgebildet wird
- Versand direkt von Swiss Olympic

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Umsetzungsplanung

- 24. Juni 2009 Exekutivrat Swiss Olympic
- Juli 2009 Auszeichnen der ersten Lehrbetriebe in den Pilotkantonen AG, BL, BS, TI
- Ab Sommer 2009 Zusammenarbeit mit weiteren Kantonen aufbauen
- Winter 2009 Aufschalten der Plattform auf www.swissolympic.ch
- Juli 2010 Auszeichnen der Lehrbetriebe gemäss Konzept-Beschrieb
- Herbst - Winter 2010 Erster Event mit den Lehrbetrieben

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Fazit

- Anstellung eines Leistungssportler ist eine Art von Sponsoring am Sport, an der Sportart oder am Athleten.
- Jeder Leistungssport-Lernender muss als Einzelfall behandelt werden.
- Nicht alle Berufe sind für Nachwuchsleistungssportlerinnen und –sportler ideal.
- Leistungssport freundliche Lehrbetriebe stehen nur ausgewiesenen Talenten (Swiss Olympic Talents Card) zur Verfügung.
- Das Absolvieren einer dualen Berufsausbildung stellt die Nachwuchs-Leistungssportlerinnen und –sportler vor viele Herausforderungen. Es sind mehr Partner involviert als bei einem schulischen Ausbildungsweg.

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

**Herzlichen Dank für Ihre
Aufmerksamkeit!**

Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

Fragen und Diskussion



Referentin: Karin Rauber – Datum: 3. Juni 2009 – Ort: Bern

...QualCIE ...Qualük ...QualCIE

Manuel QualCIE

**Un instrument d'évaluation de la qualité dans
les cours interentreprises**

Version 0.4 état mai 2009

Table des matières	Page
1 Préface	3
2 QualCIE	4
2.1 Indications administratives	4
2.2 Contenu	5
2.3 Organisation	6
2.4 Formateurs/trices actifs dans les cours interentreprises	7
2.5 Finances	8
2.6 Partenariat	9
2.7 Auto-évaluation	10
3 Glossaire.....	11
Abréviations	11
4 Pilotage et responsabilités	12
5 Application	13

1 Préface

La QualCIE a été développée par la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP). La rédaction finale s'est faite en collaboration avec le Réseau patronal pour la formation professionnelle (SQUF). Le but consiste à donner aux prestataires de cours interentreprises (CIE) un instrument simple leur permettant de mesurer et d'améliorer la qualité de la formation. La QualCIE sera introduite dès juillet 2009. Après deux ans, les partenaires effectueront une analyse afin d'apporter, si nécessaire, des modifications à la QualCIE.

L'organisation du monde du travail (OrTra) assume la responsabilité principale des cours interentreprises pour le métier considéré. Les bases en sont l'ordonnance de formation, le plan de formation et le règlement des cours interentreprises correspondants.

La QualCIE que vous avez reçue avec ce manuel est un instrument d'évaluation de la qualité dans les cours interentreprises. En votre qualité de prestataire de cours interentreprises, elle vous permet de repérer le potentiel d'optimisation et en conséquence d'améliorer la formation de manière continue.

L'application de QualCIE est facultative mais recommandée par la CSFP et le SQUF. La QualCIE peut être remplacée par un autre système de management de la qualité.

Structure

La QualCIE

- se compose de 15 indicateurs de qualité, divisés eux-mêmes en 5 chapitres ;
- permet de répondre aux exigences de l'art. 8 al. 1 de la LFP "Les prestataires de la formation professionnelle assurent le développement de la qualité." ;
- peut être complétée par l'organisation du monde du travail responsable par des critères propres au métier.

Départ

Prenez les indicateurs les uns après les autres et appréciez-les objectivement. Si vous souhaitez des explications supplémentaires, référez-vous au présent manuel.

Conclusion

Des mesures s'imposent pour tous les indicateurs dont l'appréciation est « - répond partiellement aux critères » ou « -- ne répond pas aux critères ». Elles vous conduiront à respecter les exigences de qualité.

2 QualCIE

Le chapitre suivant définit tous les indicateurs de la QualCIE et donne des explications complémentaires. L'objectif consiste à aider les utilisateurs dans l'application de la QualCIE et dans la mise en place d'une évaluation objective.

2.1 Indications administratives

Prestataire	Nom du prestataire, éventuellement complété par la mention de la profession évaluée
Date	Date de l'évaluation
Appréciation	Le choix s'est porté sur une échelle d'appréciation simple, à quatre niveaux : ++ répond bien aux critères + répond aux critères - répond partiellement aux critères -- ne répond pas aux critères
Remarques	Vous pouvez inscrire dans cette colonne des observations supplémentaires et y indiquer des mesures d'amélioration.
Les buts définis lors de la dernière analyse ont été atteints et réalisés.	Les prestataires ayant déjà effectué une analyse peuvent ainsi évaluer leurs progrès.

2.2 Contenu

Les cours interentreprises correspondent à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et au plan de formation du métier considéré.

- 1. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation en vigueur sont respectés** Pour chaque profession, un programme de cours est établi sur la base des objectifs fixés dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et dans le plan de formation.
- 2. Un programme de formation détaillé existe.** Un programme de formation détaillé pour chaque unité de cours est établi sur la base du programme de cours.
- 3. Les besoins sont évalués.** Les cours correspondent aux besoins et aux attentes des entreprises formatrices et des apprenti-e-s. Elles répondent aux directives de l'organisation du monde du travail compétente pour le métier considéré.
- 4. Le niveau de compétence atteint est documenté.** Selon le métier, les niveaux de compétence atteints sont documentés de manière différente. Les prescriptions de l'ordonnance et du plan de formation sont mises en œuvre. Une analyse des résultats est effectuée.

2.3 Organisation

Les cours interentreprises sont organisés de manière efficace.

- | | |
|--|---|
| 5. Les tâches, compétences et responsabilités de chacun sont définies et documentées. | Les tâches et responsabilités de chaque collaborateur/trice sont définies et documentées par le prestataire. |
| 6. Des outils d'évaluation de l'offre sont régulièrement utilisés. | Un outil d'évaluation est mis à la disposition des apprenti-e-s et des entreprises formatrices (en général par l'OrTra); il est analysé une fois par année. Un plan de mesures est établi sur la base des résultats. |
| 7. Un droit de regard des personnes en formation est assuré. | Un droit de regard des personnes en formation selon l'art. 10 de la LFPr est garanti et la procédure connue de chacun. Les critiques et propositions reçues sont traitées et, si nécessaire, donnent lieu à des mesures correctives. |
| 8. Les infrastructures à disposition sont opérationnelles et mises à jour. | Un inventaire et un plan de maintenance sont disponibles. |
| 9. Les règles de sécurité au travail sont définies et connues de tous. | Les prescriptions de sécurité (règles liées au métier, protection contre le feu et les atteintes à la santé, si nécessaire, hygiène et techniques de travail) sont consignées par écrit. Ces prescriptions sont connues et respectées par tous. |

2.4 Formateurs/trices actifs dans les cours interentreprises

Les formateurs/trices sont compétent-e-s et engagé-e-s.

10. Les formateurs/trices satisfont aux critères minimaux définis dans l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr).

Art. 45, OFPr (412.101)

Autres formateurs

Les formateurs actifs dans les cours interentreprises et dans d'autres lieux de formation comparables, dans des écoles de métiers ou dans d'autres institutions de formation à la pratique professionnelle reconnues doivent:

- a. détenir un diplôme de la formation professionnelle supérieure ou avoir une qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- b. disposer de deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
- c. avoir suivi une formation à la pédagogie professionnelle de:
600 heures de formation pour une activité principale,
300 heures de formation pour une activité accessoire.

Les personnes qui enseignent moins de quatre heures hebdomadaires en moyenne ne sont pas soumises aux dispositions de l'art. 45 let. c et n'ont donc pas l'obligation de suivre les 300 heures de formation prévues (art. 47 al. 3, OFPr). Les cantons exigent cependant que ces formateurs aient au moins suivi la formation pour formateurs actifs dans les entreprises formatrices.

Le prestataire des cours dispose des documents attestant de la formation suivie (CV, copies de diplômes) par chaque formateur/trice.

11. Les formateurs/trices veillent régulièrement à leur formation continue.

En général, la commission de surveillance du cours est responsable de la formation continue didactique et professionnelle des formateurs/trices actifs dans les cours interentreprises. Les formations suivies - par ex. offres externes, offres de formations des OrTra responsables, mesures de la commission de cours ou du prestataire - sont documentées.

2.5 Finances

La gestion financière est établie dans le respect des prescriptions légales et administratives.

12. Les directives de la CSFP et des cantons dans lesquels ont lieu les cours sont respectées.

Le prestataire dispose de l'édition en vigueur des directives financières de la CSFP et les applique.

2.6 Partenariat

La coopération entre les lieux de formation est assurée.

- 13. Un dialogue régulier est assuré avec les cantons.** Le prestataire est en contact régulier avec les responsables cantonaux des cours interentreprises. Cette mission est en général assurée par les représentants cantonaux dans les commissions de cours.
- 14. Le plan de formation constitue la base de la collaboration entre les lieux de formation.** Le prestataire entretient un contact régulier avec les écoles professionnelles afin de coordonner les contenus de la formation. La répartition des tâches entre les lieux de formation découle de la liste des objectifs contenu dans le plan de formation.
- 15. L'organisation de la formation tient compte des desiderata des partenaires de la formation.** Le prestataire entretient un contact régulier avec les entreprises formatrices, les commissions de cours ou les instances désignées par l'organisation du monde du travail compétente pour le métier considéré ainsi qu'avec avec les écoles professionnelles.

2.7 Auto-évaluation

Objectifs et délais

Le prestataire doit régulièrement effectuer une auto-évaluation (p. ex. une fois par année) et prendre le cas échéant des mesures pour améliorer la qualité de la formation.

Dans un souci d'amélioration continue, de un à trois objectifs sont généralement fixés chaque fois que la QualCIE est remplie. Ces objectifs sont définis sur la base des indicateurs de la QualCIE. Ils sont utiles pour améliorer la qualité de la formation et pour parvenir aux exigences de qualité qui ne sont pas encore atteintes. Les objectifs doivent être formulés de manière simple et être vérifiables. Les délais doivent être réalistes et tenir compte des conditions qui prévalent chez le prestataire.

3 Glossaire

Les définitions des termes techniques et les explications données peuvent varier d'un auteur à l'autre. Le glossaire ci-dessous définit les termes importants pour la compréhension de la QualCIE et du manuel¹.

Formateur/formatrice actifs dans les cours interentreprises	Personne responsable de la formation et ayant suivi la formation définie à l'art. 45 de l'OFPr.
Plan de formation	C'est le concept pédagogique de la formation professionnelle initiale; il se compose de plusieurs éléments: compétences opérationnelles, répartition des leçons, organisation des cours interentreprises, procédure de qualification et annexes.
Apprenti-e ou personne en formation	Est considérée comme personne en formation celui ou celle qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage pour apprendre une profession selon les dispositions d'une ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Le/la stagiaire entre aussi dans la catégorie des apprenti-e-s.
Cours interentreprises	Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle et la formation scolaire. Les organisations du monde du travail jugent si un cours interentreprises est nécessaire dans une profession et en règle les modalités dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Les contenus d'apprentissage à transmettre figurent dans le plan de formation.

Abréviations

LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002, en vigueur depuis le 1er janvier 2004 (loi sur la formation professionnelle)
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003
CIE	Cours interentreprises
OrFo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Les anciens règlements d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage sont progressivement remplacés par les OrFo.

¹ Toutes les définitions des termes sont extraites du "Lexique de la formation professionnelle" à paraître aux éditions CSFO, 2009.

4 Pilotage et responsabilités

Organes de pilotage	Bases	Responsabilités
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)	<ul style="list-style-type: none"> - Loi fédérale sur la formation professionnelle - Ordonnance sur la formation professionnelle - Ordonnances sur la formation professionnelle initiale 	Haute surveillance
Pour l'organisation du monde du travail compétente pour le métier considéré (responsabilité principale): <ul style="list-style-type: none"> - Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité - Commission de surveillance des CIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Règlement d'organisation - Programme de cours - Recommandations pour les commissions de cours ou les prestataires - Profil d'exigences pour les formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour régulière des documents de base - Le cas échéant, prescription d'un système de management de la qualité pour les commissions de cours et les prestataires ou de critères supplémentaires pour la QualCIE
Commission de cours* et/ou prestataire	<ul style="list-style-type: none"> - Programme détaillé - Instructions pour les activités liées aux cours 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des formateurs ou des formatrices - Échange d'expériences entre formateurs/trices et formation continue de ceux-ci - Collaboration avec les cantons, les écoles professionnelles et les entreprises (si la commission de cours existe) - Mise en œuvre du système de management de la qualité prescrit par la commission de surveillance, par ex. contrôle externe au moyen de la QualCIE
Prestataire		<ul style="list-style-type: none"> - Auto-évaluation avec la QualCIE
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	<ul style="list-style-type: none"> - Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr) 	<ul style="list-style-type: none"> - Base légale pour les contributions intercantionales aux frais de formation dans les CIE
Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement sur le financement des cours interentreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de financement des CIE - Détermination des tarifs, part intercantonale (part cantonale 1)
Offices cantonaux de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Loi fédérale sur la formation professionnelle - Lois cantonales sur la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification que l'offre de cours interentreprises soit suffisante - Détermination des tarifs, part cantonale (part cantonale 2) - Contrat de prestations, décompte, subventionnement - Surveillance, visite de cours - Soutien administratif aux prestataires

* Les commissions de cours peuvent revêtir des formes juridiques ou des dénominations diverses. Il s'agit de la représentation de l'OrTra sur le lieu de cours. La commission de surveillance peut aussi déléguer le choix du système qualité au prestataire.

5 Application

Application de la QualCIE

La QualCIE est un instrument permettant de mesurer et d'améliorer la qualité de la formation dans les cours interentreprises.

C'est avant tout un moyen de définir les exigences à remplir pour offrir une formation de haut niveau. L'application de QualCIE est facultative mais recommandée par la CSFP et le SQUF.

Pour atteindre ces buts, les exigences de la QualCIE peuvent dépasser les dispositions légales. Cependant, toutes les exigences de la QualCIE répondent au minimum aux exigences légales et en particulier à celles contenues dans les ordonnances sur la formation professionnelle initiale.

Auto-évaluation

L'auto-évaluation permet aux prestataires de développer de manière continue la qualité de leurs prestations. La QualCIE définit des standards de qualité auxquels les prestataires peuvent à la fois se mesurer et être mesurés.

Les prestataires sont les instances qui donnent les cours interentreprises. Il peut s'agir selon les cas de:

- centres de cours interentreprises,
- institutions de formation mandatées
- entreprises au bénéfice d'une dérogation
- écoles de métiers.

La QualCIE peut être intégrée sans problème au système de gestion de la qualité. Elle unifie et simplifie de ce fait la formation chez les prestataires. D'autres systèmes de management de la qualité peuvent être utilisés en lieu et place de la QualCIE.

Evaluation externe

Les représentant-e-s des organisations du monde du travail peuvent également utiliser la QualCIE pour un contrôle externe. Cette fonction est en général assurée par la commission de cours, à défaut par l'organe désigné par l'OrTra responsable au niveau cantonal, régional ou national. Dans tous les cas, la personne déléguée effectue le contrôle seule ou en collaboration avec le prestataire. C'est un moyen de valider ou de compléter l'auto-évaluation grâce à un regard extérieur.

Surveillance

La surveillance de la formation professionnelle initiale comprend également le contrôle de la qualité de la formation dispensée dans les cours interentreprises. Les cantons utilisent la QualCIE pour répondre aux exigences de l'art. 24 de la LFPr. Le canton responsable est en principe celui dans lequel a lieu le cours. Lorsque le cours est organisé de manière supra cantonale, le canton responsable est celui qui a le plus de délégués dans la commission de cours, à défaut par celui du siège social de l'OrTra responsable des cours.

Le canton responsable s'assure que le prestataire veille au développement de la qualité. Cette tâche est en général directement assumée par les délégués cantonaux dans les commissions de cours. Le canton responsable informe régulièrement les cantons dans lesquels ont lieu les cours sur les résultats.

En cas de problèmes ou de plaintes, le canton dans lequel a lieu le cours peut en tout temps intervenir auprès du prestataire et s'assurer du respect des indicateurs de la QualCIE. Si le canton dans lequel a lieu le cours n'est pas le même que le canton responsable, il en informe ce dernier. La personne déléguée par l'autorité cantonale compétente effectue le contrôle seule ou en collaboration avec le prestataire.

Dans le domaine de la surveillance, les aspects suivants sont importants et peuvent être fixés dans un contrat de prestations signé entre le canton dans lequel a lieu le cours et le prestataire :

- développement de la qualité (indicateurs 1, 4, 8 et 10),
- mode de décompte (indicateur 12),
- reporting/controlling (indicateur 13).

Dans les cas de renoncement aux subventions, les seules exigences de qualité pour les prestataires ou les organes responsables de cours sont celles fixées par voie légale ou réglementaire.